

Remerciements

Tous mes remerciements vont :

- à Frédérique Mondon, tutrice pédagogique, pour ses conseils et ses lectures attentives ;
- à Anne-Christine Collet, directrice du SCD de l'IUFM de Lyon, pour la confiance et le soutien qu'elle a accordés à ce travail ;
- à Mohamed Boutaleb, Dominique Lachand, Jean Quinson, Jane Reynaud et Olivier Valois, collègues stéphanois, pour leur chaleureux accueil à la médiathèque de Saint-Etienne, et leur aide compréhensive ;
- à Pascale Olivier, chargée de mission Patrimoine à l'IUFM de Lyon, pour son aimable contribution et ses conseils précieux ;
- à Joëlle Guillou, responsable du SCD de l'IUFM de Grenoble, dont la visite guidée de la médiathèque du centre de Grenoble a été très utile à ce travail ;
- à tous mes dévoués re-lecteurs, qui se reconnaîtront.

Résumé :

Les espaces publics de la médiathèque du centre IUFM de Saint-Etienne sont saturés, tant au niveau des rayonnages de documents qu'au niveau de l'offre de places de consultation. Ce dossier d'aide à la décision analyse l'organisation actuelle des espaces et les besoins du public, et propose, en énonçant des préconisations techniques, des scénarii de réorganisation visant à améliorer l'offre de services.

Descripteurs :

Bibliothèques -- Utilisation de l'espace ; Instituts universitaires de formation des maîtres ; Bibliothèques -- Aménagement ; Bibliothèques -- Accès aux rayons.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
PARTIE 1 : LA MEDIATHEQUE AU SERVICE DE L’IUFM DE LYON : UN LIEU ET DES SERVICES A CONCEVOIR EN RESEAU	3
1. LA DOCUMENTATION AU SEIN DES IUFM, HISTORIQUE ET DEVENIR.....	3
1.1. <i>L’héritage des Ecoles Normales.....</i>	3
1.1.1. leurs fonds.....	3
1.1.2. leurs bâtiments.....	4
1.2. <i>Les missions actuelles des IUFM et de leurs centres de ressources documentaires</i>	6
1.3. <i>De nouvelles mutations en perspective.....</i>	8
2. LA DOCUMENTATION AU SEIN DE L’IUFM DE L’ACADEMIE DE LYON : UN SERVICE COMMUN	9
2.1. <i>Un service intégré.....</i>	9
2.2. <i>Une équipe structurée.....</i>	11
2.3. <i>Un patrimoine immobilier caractéristique.....</i>	12
PARTIE 2 : ESPACES ET COLLECTIONS, PUBLICS ET USAGES, A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE IUFM DE SAINT-ETIENNE.....	16
1. ORGANISATION DES COLLECTIONS	16
1.1. <i>Les fonds de l’IUFM de Saint-Etienne.....</i>	16
1.2. <i>Leur mise à disposition.....</i>	18
1.3. <i>La circulation dans les espaces et l’implantation du mobilier</i>	20
2. TYPOLOGIE DES PUBLICS.....	23
3. DONNEES STATISTIQUES ET RATIOS.....	25
3.1. <i>Evolution de l’activité.....</i>	25
3.2. <i>Comparaison avec des recommandations et des ratios nationaux.....</i>	27
4. CADRE FONCTIONNEL DU PROJET	29
4.1. <i>Inscription dans la dynamique des projets en cours</i>	29
4.2. <i>L’extension impossible (?) : historique des projets.....</i>	32
PARTIE 3 : PRECONISATIONS GENERALES (CADRE ET PROGRAMME DU PROJET)	35
1. OBJECTIFS DU PROJET	35
2. UNE POLITIQUE DE DESHERBAGE COROLLAIRE DU PROJET	39

2.1.	<i>Désherbage rétrospectif des fonds dits anciens</i>	39
2.2.	<i>Désherbage courant des fonds en libre accès</i>	41
3.	ELEMENTS TECHNIQUES DU PROJET	43
3.1.	<i>Equipement</i>	43
3.1.1.	Mobilier.....	43
3.1.2.	Eclairage et installations électriques	44
3.2.	<i>Différenciation des espaces et circulations</i>	45
3.2.1.	Circulation dans les espaces et signalétique	45
3.2.2.	Accessibilité et sécurité	46
3.3.	<i>Eléments d'organisation générale du projet</i>	47
3.3.1.	Etapas pour la conduite du projet	47
3.3.2.	Interlocuteurs et cadre financier	49
PARTIE 4 : PROPOSITIONS DE SCENARII		51
1.	SCENARIO N°1 : AMENAGEMENT D'UN MAGASIN FERME, ET D'UNE SALLE D'ETUDE A L'ETAGE	51
1.1.	<i>Pourquoi aménager un magasin fermé ?</i>	51
1.2.	<i>Disponibilités et contraintes pour l'aménagement du magasin fermé et de la salle d'étude</i>	52
2.	SCENARIO N°2 : AMENAGEMENT D'UNE SALLE MIXTE, SALLE D'ARCHIVES DES PERIODIQUES ORGANISEE EN SALLE DE TRAVAIL	56
2.1.	<i>Pourquoi aménager une salle ouverte d'archives des revues ?</i>	56
2.2.	<i>Disponibilités et contraintes pour réorganiser les espaces, et pour aménager la salle mixte</i>	56
3.	COMPARAISON DES SCENARII	59
CONCLUSION		63
BIBLIOGRAPHIE		64
TABLE DES ANNEXES		68

Introduction

« Un bibliothécaire est toujours un peu architecte. Il bâtit sa collection comme un ensemble à travers lequel le lecteur doit circuler, se reconnaître, vivre ». M. MELOT, *La Sagesse du bibliothécaire*.

En concertation avec la responsable du SCD¹ de l'IUFM² de Lyon, l'objet de mon projet professionnel personnel a été choisi pour être directement utile à la médiathèque du centre de Saint-Etienne : très concret, le projet est conçu comme un dossier d'aide à la décision, avec des propositions pour le réaménagement des espaces, pouvant offrir des perspectives de réalisation à moyen terme. Partant du constat que les espaces publics sont saturés, tant au niveau des rayonnages qu'au niveau de l'offre de places assises, l'objectif général de ce projet est l'amélioration de l'offre de services, par la recherche d'un équilibre entre la mise à disposition d'une collection conséquente et pertinente, et la qualité de l'accueil du public.

Les périodes de stage d'affectation à la médiathèque m'ont permis successivement de passer du regard extérieur des premières visites, intuitif et proche de celui d'un nouvel usager, au regard analytique de réflexion sur les espaces, raisonné et proche de celui d'un bibliothécaire... architecte. Je me suis donc identifiée à cette figure professionnelle double, qui appréhende la bibliothèque dans sa totalité, aussi bien comme un lieu de traitement et de suivi des collections où l'on « se reconnaît » intellectuellement, que comme un espace de travail et de lien où l'on « vit » et l'on « circule » physiquement. Le projet se déploie selon cet axe double, car la réflexion sur la mise en espace de la médiathèque a des implications sur les services et les espaces aménagés pour le public, aussi bien que sur le travail sur les collections et donc la vie interne de la médiathèque et de son équipe.

¹ Service commun de documentation. Pour le développement des sigles, se reporter en annexe à la table des sigles.

² Institut universitaire de formation des maîtres. Se reporter en annexe à la table des sigles.

La première partie, qui présente le contexte et les acteurs du projet au sein de l'IUFM de Lyon, est surtout consacrée à l'histoire, et au devenir, du service et du bâtiment de la médiathèque du centre de Saint-Etienne. La seconde partie dresse un état de l'existant, en exposant les enjeux du projet, par une présentation de l'organisation actuelle des espaces et des besoins du public. La partie 3 entre dans le détail du projet en exposant, en une sorte de programme, les exigences techniques à prendre en considération, et en faisant des préconisations générales pour le réaménagement des espaces. Enfin, la partie 4 propose deux scénarii possibles de mise en œuvre du projet, conçus de façon modulable afin de permettre un choix stratégique.

Les visites de la médiathèque du centre lyonnais de l'IUFM de l'Académie de Lyon, et de celle du centre grenoblois de l'IUFM de l'Académie de Grenoble, ont été des expériences riches d'enseignements. J'ai choisi des médiathèques d'IUFM car il m'a semblé pertinent de visiter des établissements de même type, avec des effectifs d'usagers et des organisations documentaires similaires, pour permettre des comparaisons mieux justifiées. Cette proximité d'intérêts n'empêche pas leurs projets respectifs d'avoir des problématiques très différentes (fusion de bibliothèques à Lyon, restructuration de bibliothèque à Grenoble), mais qui entrent en complémentarité avec notre projet de réaménagement. Pour donner plus de force à l'apport d'expériences, plutôt que d'en isoler artificiellement le compte rendu, j'ai préféré intégrer l'analyse de ces visites au fil du développement du mémoire.

Partie 1 : La médiathèque au service de l'IUFM de Lyon : un lieu et des services à concevoir en réseau

La médiathèque de Saint-Etienne, tant par son bâtiment que par ses services, reflète les particularités d'un centre délocalisé au service d'une structure académique. Dispersés sur plusieurs sites distants, les centres de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de l'Académie de Lyon, comme ses bibliothèques, sont reliés par un fonctionnement académique ; fonctionnement en réseau, parfois en tension avec les identités locales, qui est le fruit de l'histoire des établissements chargés de la formation des maîtres.

1. La documentation au sein des IUFM, historique et devenir

1.1. L'héritage des Ecoles Normales

1.1.1. leurs fonds

Les bibliothèques actuelles des IUFM sont les héritières de fonds divers, d'intérêt variable, en tout cas relativement représentatifs des appuis documentaires que se donnait la formation des maîtres à l'époque des Ecoles Normales³.

L'IUFM de Lyon a ainsi hérité des fonds des Ecoles Normales de Lyon, Bourg-en-Bresse et Saint-Etienne, ainsi que de ceux de l'Ecole Normale Nationale d'Apprentissage de Villeurbanne, ce qui lui vaut d'avoir entre autres en sa possession des documents datant de la fin du XIX^{ème} jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle tels que :

- des textes théoriques sur l'école et la pédagogie,
- des manuels scolaires,

³ Les Ecoles Normales ont formé les instituteurs du milieu du XIX^{ème} siècle environ (selon les départements), jusqu'à la création des IUFM au début des années 1990. On utilisera « EN » pour Ecole normale.

- des méthodes d'enseignement pour le premier degré et l'enseignement professionnel,
- mais aussi des textes classiques d'auteurs français et des livres d'art⁴.

L'hétérogénéité de ces fonds s'explique par le fait que « les bibliothèques des Ecoles Normales étaient institutionnellement et quelquefois géographiquement isolées de tout autre centre documentaire ; elles cherchaient donc à répondre à l'ensemble des besoins documentaires des élèves et professeurs en développant des collections encyclopédiques »⁵. C'est ainsi qu'en feuilletant rapidement les registres de prêt des années 1950 de l'EN de filles de Lyon, on peut constater le succès remporté par les fresques romanesques classiques auprès d'élèves que l'on imagine grandes lectrices à leurs heures perdues à l'internat, tandis que l'emprunt d'ouvrages de pédagogie semble plutôt réservé aux professeurs...

Dans la plupart des centres d'IUFM, ces collections encyclopédiques finissent leurs jours en s'accumulant dans d'improbables endroits de stockage, aux conditions de conservation douteuses (caves comme aux centres de l'IUFM de Lyon et de Grenoble, greniers comme à celui de Saint-Etienne, etc.)⁶.

1.1.2. leurs bâtiments

Les centres des IUFM sont, pour beaucoup, installés dans de majestueux bâtiments à l'architecture typique des lycées de la fin du XIX^{ème} siècle, avec leur implantation en U et leurs généreuses ouvertures. Ces « palais scolaires », comme les nommaient les adversaires de l'instruction populaire, devaient faire resplendir de manière monumentale la modernité des formations dispensées aux nouveaux instituteurs et institutrices de la République... mais, pour certains à l'état vétuste, ils posent aujourd'hui d'importants problèmes d'entretien et de réhabilitation : « la gestion du patrimoine immobilier est un des problèmes les plus complexes que les

⁴ Ouvrages qui ne correspondent plus à la politique actuelle d'acquisition. Voir : **SCD de l'IUFM de Lyon. Charte documentaire du Service Commun de Documentation de l'IUFM de Lyon.** Lyon : IUFM, 2005. Disponible sur Internet : http://webdoc.lyon.iufm.fr/webscd/infos_pratiques/Charte_SCD.pdf (consulté le 10/07/05).

⁵ **MOLLET, Martine.** *Pour un projet de Service de la Documentation.* Lyon : IUFM, 1996. (Documentation interne).

⁶ A. Poirot, chargé de mission auprès de l'Inspection générale des bibliothèques, a fait un rapport sur l'organisation des IUFM en 2002. Il y pointe, de manière inversée, l'inadéquation des espaces de stockage des IUFM, lorsqu'il recommande le regroupement des fonds dans des « locaux sains », ce qui signifie « pas de cave du fait de l'humidité, pas de grenier du fait des questions de sécurité, [...] pas d'étage dont les planchers n'offrent pas la résistance nécessaire (600 kilos/m²), pas de lumière naturelle, de chaleur ou d'humidité excessive... ». **POIROT, Albert, Inspection Générale des Bibliothèques.** *L'Organisation documentaire en IUFM, Rapport annuel 2002.* CNE, 2002, p.9. Disponible sur Internet : <http://www.education.gouv.fr/syst/igb/default.htm> [consulté le 30/03/05].

IUFM ont encore à traiter »⁷. Les sites des IUFM ont néanmoins l’atout d’être perçus comme des éléments participant à la dynamique d’aménagement du territoire par les départements, qui, souvent encore propriétaires des bâtiments, « sont les premiers sollicités pour en financer l’entretien et les aménagements structurels »⁸. Le fonctionnement en structures non mixtes signifiait aussi une répartition entre deux lieux proches mais distincts : l’Ecole Normale d’Institutrices, l’Ecole Normale d’Instituteurs, avec leurs bibliothèques respectives. Le siège académique et le centre de l’IUFM de Lyon, par exemple, sont encore répartis entre les deux sites historiques : l’EN de filles (site de la Tourette), dont l’imposant bâtiment a été inauguré en 1888⁹, et l’EN de garçons (site du Clos), dont la construction a précédé en 1885¹⁰, tous deux implantés dans le quartier populaire et en pleine restructuration de la Croix-Rousse. De même, les locaux du centre de Saint-Etienne, qui datent du début du XX^{ème}, se répartissaient jusqu’en 2004 entre les deux sites distants des anciennes EN d’instituteurs et EN d’institutrices – à cette dernière étaient annexées une école maternelle et une école primaire où s’exerçaient les futur(e)s instituteurs(trices). Les locaux de l’ancienne EN d’instituteurs hébergeaient des logements de fonction, les collections du CDDP¹¹, ainsi que des associations, mais étaient peu utilisés par l’IUFM, à l’exception du gymnase. En 2004, le Conseil général de la Loire a rompu le contrat avec l’IUFM, ce qui a conduit à regrouper les locaux sur le site de l’ancienne EN d’institutrices, rassemblement favorisé par la récupération des locaux des écoles primaire et maternelle annexes qui avaient été désannexées respectivement en 2002 et 2003. D’où l’implantation actuelle en huit bâtiments sur un même terrain en dénivelé¹². La médiathèque est hébergée dans le bâtiment A « Administration », bâtiment principal de la fin du XIX^{ème}, qui accueille aussi les locaux

⁷ POIROT, Albert, *Inspection Générale des Bibliothèques*, *Ibid.*, p.12.

⁸ POIROT, Albert, *Inspection Générale des Bibliothèques*, *Ibid.*, p.12.

⁹ La décision par le Conseil général du Rhône de construire une Ecole Normale d’Institutrices, notamment pour pallier le manque de professionnalisme des enseignantes des écoles laïques mais aussi des écoles libres, avait été prise dès 1883, et confié à l’architecte Philippe Geneste. Il faut préciser que la loi Guizot de 1833 n’obligeait les départements qu’à entretenir une E.N. de garçons ; les réalisations en faveur d’une école laïque, gratuite et obligatoire, et qui passe par la formation d’institutrices de la République, ont surtout été lancées de 1879 à 1886. Cf. **Amicale des anciens élèves des Ecoles normales d’institutrices et d’instituteurs de Lyon**. *ENF Lyon, 1883-1983 : Témoignages*. Lyon : CRDP, 1985, p.8-9. Documentation interne à tirage limité.

¹⁰ L’architecte, Marie-André-Félix Bellemain, a obtenu une médaille d’argent pour la construction de l’Ecole normale d’instituteurs. Cf. **Amicale des anciens élèves des Ecoles normales d’institutrices et d’instituteurs de Lyon**. *ENG Lyon, 1885-1985 : connaître le passé, choisir l’avenir*. Lyon : CRDP, 1985, p.19. Documentation interne à tirage limité.

¹¹ Centre départemental de documentation pédagogique.

administratifs, des salles informatiques, des salles de cours et les locaux du groupe de recherche de l'IREGH¹³. Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Conseil général de la Loire, propriétaire des bâtiments, les a mis à la disposition de l'Etat. Pour des problèmes de mise en sécurité du site de la Tourette, il est vraisemblable que les deux sites de Lyon seront également regroupés sur un même site au Clos.

Les centres documentaires actuels des IUFM peuvent avoir investi les anciens locaux des bibliothèques, aussi bien que ceux d'anciennes salles de classes (comme à Grenoble), d'anciennes cuisines ou d'anciens dortoirs (comme à Saint-Etienne)... ce qui n'est pas sans contribuer au charme (désuet ?) des locaux.

1.2. Les missions actuelles des IUFM et de leurs centres de ressources documentaires

Les IUFM, créés dans le cadre de la loi d'orientation sur l'éducation (Loi n°89-486 du 10 juillet 1989), ont pour missions d'organiser les formations de préparation aux concours d'enseignement, ainsi que la formation initiale et continue des enseignants, et de développer des activités de recherche en éducation. Placés sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, établissements publics d'enseignement supérieur, les IUFM évoluent dans un périmètre académique : chacun des 29 IUFM s'appuie sur un siège académique situé dans une ville universitaire, et sur des sites dans les divers départements de l'Académie¹⁴. Ils privilégient une action de proximité, même si leur mise en réseau leur permet de s'associer à un niveau national.

Leurs bibliothèques ont pour mission première de « faciliter la mise en place d'une documentation pertinente à l'usage des futurs professeurs, des stagiaires en formation continue et initiale, et des enseignants-chercheurs dans un processus de formation professionnelle »¹⁵. « Axées sur les métiers de l'enseignement, la pédagogie et la didactique des disciplines »¹⁶, elles n'ont pas vocation à l'encyclopédisme mais viennent accompagner la préparation des concours et les

¹² Voir plan de masse du centre IUFM de Saint-Etienne, en Annexe 2.

¹³ Institut de recherche pour l'enseignement de la géographie et de l'histoire.

¹⁴ Missions des IUFM. Disponibles sur Internet, sur le portail des IUFM : <http://www.iufm.fr/> (consulté le 30/03/05).

¹⁵ **POIROT, Albert, Inspection Générale des Bibliothèques, Ibid., p.12.**

¹⁶ Cf. **SCD de l'IUFM de Lyon. Charte documentaire du Service Commun de Documentation de l'IUFM de Lyon.** Lyon : IUFM, 2005. Disponible sur Internet : http://webdoc.lyon.iufm.fr/webdoc/infos_pratiques/Charte_SCD.pdf (consulté le 10/07/05).

formations dispensées, d'où des « ajustements incessants aux mutations disciplinaires que prévoit l'institut »¹⁷. On mesure donc l'écart avec les achats encyclopédiques tels que les faisaient les bibliothèques des EN : c'est que « la diversité des sources documentaires accessibles, comme la faiblesse relative des budgets, l'explosion documentaire et l'élargissement au second degré des missions confiées à l'IUFM, ont conduit celui-ci à recentrer les objectifs de la médiathèque et à spécialiser ses collections »¹⁸.

Parallèlement aux instituts, les bibliothèques mènent une réflexion collective, institutionnalisée en une réunion annuelle des responsables de SCD d'IUFM. Les services de la documentation font notamment porter leurs efforts vers :

- « la modernisation du fonctionnement (informatisation en réseau, intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication)
- la définition de nouveaux modes d'organisation tendant à l'harmonisation et à la coordination de la gestion (dont les services communs de documentation)
- **l'adaptation et l'extension des locaux**
- **la professionnalisation** et la diversification des personnels
- l'accroissement, **le renouvellement des collections** et l'utilisation de tous les types de ressources documentaires [...] afin de constituer de manière raisonnée des fonds cohérents et représentatifs dans le domaine de l'éducation, de la pédagogie, de la vie scolaire, de la didactique, de l'apprentissage des métiers de l'enseignement
- la formation des usagers à la recherche documentaire
- la mise en œuvre de partenariats (notamment avec les bibliothèques universitaires et les CRDP¹⁹) ».²⁰

Notons également que les bibliothèques d'IUFM portent une responsabilité dans la perception de la documentation qu'auront les futurs enseignants, et de son rôle dans la scolarité des élèves : outil quotidien de la démarche pédagogique ou bien service « accessoire » et peu familier ?

¹⁷ **POIROT, Albert**, *Ibid.*, p.2.

¹⁸ **MOLLET, Martine**. *Pour un projet de Service de la Documentation*. Lyon : IUFM, 1996. (Documentation interne).

¹⁹ Centres régionaux de documentation pédagogique.

²⁰ Ressources documentaires des IUFM. Disponibles sur Internet, sur le portail des IUFM : <http://www.iufm.fr/> (consulté le 19/06/05).

1.3. De nouvelles mutations en perspective

Dès 2001, les recommandations du Comité national d'évaluation (CNE) signalaient la « nécessité d'un resserrement des liens entre IUFM et universités de rattachement », en indiquant qu'il fallait « inciter les universités et les IUFM à poursuivre et à consolider une réflexion et un travail commun dans le domaine de la formation des maîtres »²¹. Pour l'IUFM de Lyon, le travail d'intégration au Pôle universitaire lyonnais est déjà avancé, et notamment valorisé dans le projet d'établissement 2003-2006 qui indique qu'« avec les universités, la collaboration a pu être jugée exemplaire, notamment pour ce qui concerne la préparation concertée et commune aux concours du second degré et la recherche »²². L'IUFM de Lyon affirme sa volonté de poursuivre cet effort de coopération, tant son rôle double d'établissement de formation et de recherche en dépend, rôle en pleine définition dans une carte lyonnaise reconfigurée avec l'arrivée de l'ENS²³ Lettres et Sciences Humaines et de l'INRP²⁴, qui contribuent « à faire de Lyon un site majeur en matière d'éducation »²⁵.

Pour ce qui est des bibliothèques d'IUFM, les recommandations d'A. Poirot, chargé de mission auprès de l'Inspection générale des bibliothèques, allaient dans le même sens dans son rapport de 2002 : « pour la documentation comme pour leur politique générale, les IUFM ont de fait tout intérêt à adopter pleinement les modes de fonctionnement universitaires »²⁶.

En 2005, la « loi sur l'école », promulguée le 23 avril, entérine toutes ces préconisations en prévoyant que les IUFM prendront le statut d'écoles intégrées aux universités d'ici 2008 (voir notamment articles 43, 44 et 45 de la loi)²⁷. Pour les IUFM, un important changement de statut se profile donc, avec dès la rentrée scolaire 2005 l'élaboration du cahier des charges national de la formation des maîtres, et la préparation des premiers transferts d'IUFM aux Universités.

²¹ **Comité National d'Évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel** [en ligne]. *Les IUFM au tournant de leur première décennie, panorama et perspectives, Rapport d'évaluation 2001*. CNE, 2001, p.8. Disponible sur Internet : <http://www.cne-evaluation.fr/> [consulté le 30/03/05].

²² **IUFM de Lyon**. *Projet de l'IUFM de Lyon 2003-2006 : pour un établissement formateur*. Lyon : IUFM, 2002, p.14.

²³ Ecole normale supérieure.

²⁴ Institut national de recherche pédagogique.

²⁵ **IUFM de Lyon**. *Projet de l'IUFM de Lyon 2003-2006 : pour un établissement formateur*, Lyon : IUFM, 2002, p.5.

²⁶ **POIROT, Albert**, *Ibid.*, p.15.

²⁷ Cf. Présentation de la loi sur l'école, disponible sur Internet. **Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**, site de la loi sur l'école : <http://www.loi.ecole.gouv.fr/> (consulté le 04/07/05).

Bien qu'attendues, ces mutations ont été et demeurent sources d'inquiétudes pour l'ensemble des personnels des IUFM, qui souhaitent notamment conserver l'organisation des formations et le principe du fonctionnement académique des instituts. En prévision des négociations, la Conférence des directeurs d'IUFM (CDIUFM) a ainsi rédigé une « Charte pour une bonne intégration de l'IUFM à l'Université », qui énumère 10 exigences de bon fonctionnement, dont notamment :

- **le maintien des centres départementaux** : « lors de l'intégration de l'IUFM à l'Université, une attention particulière sera portée au développement des sites départementaux de l'Institut ».

- **le maintien des services communs, comme le service commun de documentation** : « l'appui à la mission de formation doit reposer sur des services de l'Institut clairement identifiés », services dont fait partie intégrante le « centre de ressources documentaires »²⁸. Parallèlement, la réunion des directeurs de bibliothèques d'IUFM plaide pour un maintien de la cohérence d'une organisation des fonds conçue de manière transdisciplinaire, au service de la pédagogie, et refuse toute dispersion des fonds qui suivrait une départementalisation disciplinaire.

Ces mutations créent donc un climat d'incertitude dont il faudra tenir compte dans la conception du projet, en tant qu'un élément de contexte plutôt peu propice aux changements et aux grands projets de construction ou de restructuration.

2. La documentation au sein de l'IUFM de l'Académie de Lyon : un service commun

2.1. Un service intégré

Dès 1995, l'IUFM de Lyon a mis en place un Service commun de la documentation inspiré de ceux des universités. Dirigé par un conservateur, ce service dépend directement de la Direction, au même titre que d'autres services communs comme le Centre de ressources informatiques ou le service Culture et

²⁸ Charte disponible sur Internet : Site de la Maison des Universités
<http://www.amue.fr/ActU/Actu.asp?Id=988&Inst=CDIUFM> (consulté le 19/06/05).

communication. Les statuts précisent les modalités de coopération entre le SCD et les autres instances de l'IUFM :

- L'orientation de la politique documentaire et l'évaluation des services offerts par le SCD se font en liaison avec le Conseil scientifique et pédagogique, lieu de concertation entre toutes les catégories de formateurs.
- Le budget du SCD est voté au Conseil d'administration.
- La répartition du budget et les priorités à donner à la documentation sont définies au sein d'une Commission consultative de la documentation : académique, elle est notamment composée du conservateur chef du service, des responsables de médiathèques, des coordonnateurs pédagogiques de chaque centre, des responsables d'Unités de coordination disciplinaire (UCD), mais aussi de correspondants extérieurs issus de l'ENSSIB, du CRDP, des universités, etc. Sollicitée aux débuts du SCD pour accompagner sa mise en place, elle a été progressivement mise en sommeil ces dernières années.

Bien qu'il n'existe pas de texte régissant la fonction documentaire dans les IUFM – la documentation est absente des textes fondateurs fixant leur fonctionnement –, l'IUFM de Lyon a su reconnaître le rôle de la documentation dans l'accompagnement de la formation²⁹. Les statuts du SCD forment ainsi le socle de l'organisation des services aux usagers et d'une politique documentaire concertée, qui s'est formalisée en 2005 dans une Charte³⁰. En témoigne aussi la place dédiée à la documentation dans le projet d'établissement 2003-2006 : « elle permet de développer des compétences et d'accompagner des actions fondamentales pour la professionnalisation des enseignants. Complémentaire des enseignements, la documentation offre un outil indispensable à la personnalisation de la formation et donc à la cohérence de cette dernière »³¹. Au niveau local, les responsables de médiathèques animent aussi régulièrement des Comités de lecture, auxquels

²⁹ C'est ce que soulignait le rapport du CNE en 2001, qui présentait l'IUFM de Lyon comme « **un établissement particulièrement en avance** au regard du paysage national des instituts, notamment par la façon dont il assume et intègre les missions confiées aux IUFM lors de leur création », et qui « a su faire de la documentation un allié de la politique de formation de l'établissement et intégrer cette composante à ses missions ». **Comité National d'Évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel** [en ligne]. *Les IUFM au tournant de leur première décennie, panorama et perspectives, Rapport d'évaluation 2001*. CNE, 2001. Disponible sur Internet : <http://www.cne-evaluation.fr/> [consulté le 30/03/05].

³⁰ **SCD de l'IUFM de Lyon**. *Charte documentaire du Service Commun de Documentation de l'IUFM de Lyon*. Lyon : IUFM, 2005. Disponible sur Internet : http://webdoc.lyon.iufm.fr/webdoc/infos_pratiques/Charte_SCD.pdf (consulté le 10/07/05).

³¹ **IUFM de Lyon**. *Projet de l'IUFM de Lyon 2003-2006 : pour un établissement formateur*. Lyon : IUFM, 2002, p.26.

participent les responsables de centres et les formateurs, et qui discutent de la politique locale d'acquisition ainsi que de suggestions d'achat. Rattachés à un service académique, les personnels des médiathèques sont aussi intégrés au fonctionnement local des centres par leur participation aux Commissions de sites, qui font le point sur les problèmes et les réalisations matérielles, les projets du centre et les réclamations des usagers, le fonctionnement en réseau n'excluant donc pas l'affirmation de l'identité locale.

2.2. Une équipe structurée

L'équipe du SCD est composée d'un effectif oscillant entre 24 et 28 personnes dispersées sur 5 sites : Lyon, Saint-Etienne, Villeurbanne, Bourg-en-Bresse et Vénissieux (Centre Michel Delay). Les statuts sont divers : documentalistes (9 professeurs certifiés de documentation ou assimilés), personnels de la filière bibliothèque (1 conservateur, 3 bibliothécaires, 1 BAS³², 1 magasinier), et contractuels (dont environ 6 anciens Contrat emploi solidarité, ou actuels Contrats d'accompagnement à l'emploi, etc.). L'équipe stéphanoise est ainsi constituée de 2 documentalistes et d'1 bibliothécaire, assistés de contractuels (actuellement 1 Contrat emploi consolidé et 1 Contrat d'accompagnement à l'emploi). Caractéristique des SCD d'IUFM, la répartition des emplois est faite d'une majorité de catégories A, avec très peu de catégories B et C, mais de nombreux personnels en contrat précaire, ce qui explique l'instabilité des effectifs. La diversité des statuts et la dispersion des sites géographiques constituent deux écueils à la cohésion des équipes, écueils que le SCD de l'IUFM de Lyon semble actuellement avoir surmontés. Une cellule technique, composée d'un BAS et d'un bibliothécaire, coordonne notamment des tâches transversales comme le suivi comptable et l'administration du SIGB. Un élément majeur de la cohésion des équipes est aussi la Réunion Inter-Médiathèques (RIM), qui rassemble les responsables des médiathèques, la responsable du SCD et les membres de la cellule technique, pour discuter du fonctionnement quotidien et des projets des médiathèques. L'ensemble des personnels se réunit par ailleurs annuellement dans le cadre d'un atelier de travail. En coordonnant les tâches, la forte structuration du

³² Bibliothécaire adjoint spécialisé.

service établit donc un effet de complémentarité entre des personnels de statuts différents, et notamment entre « la réflexion des bibliothécaires qui se place en termes de réseaux de gestion, et la proximité des documentalistes vis-à-vis de leurs lecteurs avec lesquels s'établit une relation personnelle de nature éducative et pédagogique »³³. Le problème du renouvellement des emplois contractuels soulève de façon récurrente les questions de sous-effectifs et de professionnalisation des équipes documentaires en IUFM³⁴, mais, comme l'affirme A. Poirot, « la solution au problème des effectifs peut se trouver pour partie dans la politique générale suivie par les IUFM en matière de redistribution des emplois »³⁵.

Le budget propre du SCD, alimenté par la subvention de la Sous-Direction des bibliothèques, par le budget de l'IUFM, par les droits d'inscription payés par les usagers, et soutenu par des financements ponctuels comme les crédits du Centre national du livre, est réparti entre les différents centres, qui le redistribuent entre les secteurs disciplinaires selon les filières d'enseignement locales : cette répartition est rediscutée annuellement lors d'une Réunion Inter-Médiathèques.

La création d'un Service commun de la documentation faisait partie des projets concourant à une centralisation des instituts, menée dans le but de créer une culture commune. Cette centralisation est parfois mal vécue dans les centres, qui peuvent se sentir tenus à l'écart des prises de décisions ; l'opposition entre les centres de Lyon et de Saint-Etienne avait ainsi été soulignée par le rapport du Comité national d'évaluation de 1996. Mais, pour le service de la documentation en tout cas, le bilan à 10 ans d'existence est celui, très positif, d'une structure efficace dans son fonctionnement. Les médiathèques ont pu harmoniser leurs services, avec une ouverture hebdomadaire de 45 heures, avec un SIGB commun, avec une carte unique de lecteur et des règles de prêt communes, avec un système de navette pour assurer la circulation des documents, etc.

2.3. Un patrimoine immobilier caractéristique

Le projet d'établissement 2003-2006 de l'IUFM de Lyon est parcouru de préoccupations liées à son patrimoine immobilier chargé d'histoire, avec

³³ POIROT, Albert, *Ibid.*, p.2.

³⁴ Cf. Objectifs des SCD d'IUFM cités en *Supra*, p.7.

³⁵ POIROT, Albert, *Ibid.*, p.2.

notamment le souci affiché d'une « meilleure qualité de vie » pour les usagers, qui passe par une préservation et une valorisation de ces locaux, mais aussi et surtout par leur mise en conformité. « A ce titre plusieurs opérations sont programmées dans le CPER³⁶ ou engagées par les collectivités territoriales propriétaires ; mais il est évident que l'effort devra être poursuivi et qu'il doit constituer un des axes majeurs du Projet d'établissement »³⁷. « Le travail de réflexion, réhabilitation et extension du patrimoine doit se renforcer, en s'appuyant sur le plan U3M³⁸ et en se traduisant par de véritables projets de centres, dans le souci majeur d'assurer de meilleures conditions de vie, de travail, d'hygiène et de sécurité et de contribuer au rayonnement intellectuel et culturel de l'IUFM »³⁹.

Quant à la partie « Documentation » du projet d'établissement 2003-2006 de l'IUFM de Lyon, elle stipule un objectif d'« évolution et de modernisation des équipements », et précise que « l'effort mené pour **transformer les bibliothèques des anciennes écoles normales en médiathèques coordonnées au sein d'un service commun de documentation et reliées par un catalogue collectif** sera poursuivi :

- à Lyon, par le **regroupement de deux médiathèques en un centre unique** permettant d'assurer une meilleure lisibilité et une meilleure continuité des collections pour les usagers [...]
- à Bourg-en Bresse, le travail documentaire des étudiants et des stagiaires devrait être grandement optimisé par **l'intégration en un seul lieu** de deux structures documentaires (médiathèque du CDDP et médiathèque de l'IUFM) complémentaires ;
- à Villeurbanne, le développement du pôle scientifique et technique aura des implications très nombreuses pour la médiathèque : développement des collections, augmentation et évolution du lectorat, d'où la nécessité impérieuse d'augmenter ses capacités d'accueil et de diversifier là aussi les usages de la documentation ;
- à Vénissieux, les évolutions du Centre Michel Delay nécessitent une adaptation du service de documentation, une révision complète du fonds

³⁶ Contrat de Plan Etat Région.

³⁷ **IUFM de Lyon**. *Projet de l'IUFM de Lyon 2003-2006 : pour un établissement formateur*. Lyon : IUFM, 2002, p.5.

³⁸ Université du 3^{ème} millénaire.

³⁹ **IUFM de Lyon**. *Projet de l'IUFM de Lyon 2003-2006 : pour un établissement formateur*, Lyon : IUFM, 2002, p.16.

(actuellement exclusivement spécialisé sur la problématique « école et société »), ce qui suppose des moyens financiers et humains importants à déployer au moment de l'installation du Centre dans ses nouveaux locaux ;

• **à Saint-Etienne, la rénovation et l'extension des locaux de la médiathèque restent à l'ordre du jour.** »⁴⁰

On le voit, chaque centre, et chaque médiathèque en particulier, insèrent dans ses priorités des projets de restructuration de locaux.

En 1996⁴¹, le rapport du CNE fournissait les indications suivantes sur le patrimoine immobilier des centres, et sur les espaces dévolus à la documentation :

IMPLANTATION	Total m ² non bâtis	Total m ² bâtis	Total Locaux (m ²) DOCUMENTATION
Saint-Etienne	41 455	17 600	616
Lyon	20 789	22 100	602
Villeurbanne	55 000	13 510	446
Bourg	10 394	8 300	462

Ces indications chiffrées restent très imprécises : s'agit-il de la surface hors œuvre, ou de la surface utile (la plus intéressante pour nous) ; s'agit-il de la totalité des surfaces utilisées par les services, espaces internes compris ? Pour Saint-Etienne, l'indication de 616 m² prend en compte les espaces de bureaux et les espaces de stockage. De plus, certaines données de surface ne sont plus valables : les locaux de la médiathèque de Bourg ont été rénovés (avec une hausse de plafond, une réfection de l'électricité, et la vitrification du parquet), tandis que les médiathèques de Lyon ont fusionné, et profitent, dans l'une de leurs salles, de rayonnages muraux aménagés sur toute la hauteur de plafond et desservis par une coursive. A Saint-Etienne, la surface globale du site a changé à la baisse depuis le rassemblement des locaux sur un même site⁴². Ces données montraient en tout cas en 1996 pour les locaux accordés à la documentation un ratio variant de 2,8% (Lyon) à 5,5% (Bourg) des locaux bâtis.

⁴⁰ IUFM de Lyon. *Projet de l'IUFM de Lyon 2003-2006 : pour un établissement formateur*, Lyon : IUFM, 2002, p.27.

⁴¹ Chiffres du Comité National d'Evaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel [en ligne]. *L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Lyon, Rapport d'évaluation 1996*. CNE, 1996. Disponible sur Internet : <http://www.cne-evaluation.fr/> [consulté le 19/06/05].

En 2005, le centre de Lyon est le seul à avoir mené à bien ses projets pour le centre documentaire ; le projet de restructuration du site du Clos pour 2007 intègre même la construction d'une nouvelle médiathèque dont la surface utile serait de 1500 m².

Quant aux locaux internes, leur surface est aussi très variable selon les centres : la médiathèque de Lyon dispose de petits espaces et d'une ancienne salle de classe, tandis que les personnels de la médiathèque de Saint-Etienne sont installés dans un ancien logement de fonction, aux pièces pour certaines assez vétustes, mais spacieuses. Ces attributions sont dues à l'histoire des locaux, la situation de Saint-Etienne s'expliquant par exemple par l'importance des surfaces de logements de fonction qui étaient disponibles dans ce centre.

L'implantation de la médiathèque et sa configuration dans le bâtiment général participent de son identification comme espace au service d'un centre, et pas seulement comme service rattaché au siège académique. Cette identité locale est particulièrement et historiquement affirmée au centre de Saint-Etienne.

⁴² Voir *Supra*, p.5.

Partie 2 : Espaces et collections, publics et usages, à la médiathèque du centre IUFM de Saint-Etienne

Après avoir situé les collections, le bâtiment, et le personnel de la médiathèque du centre de Saint-Etienne dans le contexte global et historique de l'IUFM de l'Académie de Lyon, entrons dans le détail de l'organisation de la médiathèque afin de poser les enjeux du projet de réaménagement des espaces publics. Nous nous appuyerons sur la méthodologie de projet de construction universitaire telle qu'elle est exposée dans le *Référentiel des constructions universitaires* de 1997⁴³, en commençant par un état des lieux de l'existant, qui décrit :

- les fonds, quantitativement et qualitativement, pour connaître les collections,
- la typologie des publics potentiellement concernés et leur nombre, pour connaître leurs spécificités et leurs besoins,
- les espaces disponibles et les types de consultation, pour connaître les contraintes spatiales et les usages actuels.

1. Organisation des collections

1.1. Les fonds de l'IUFM de Saint-Etienne

Tableau quantitatif sur les collections

Année	Nombre d'EXEMPLAIRES de monographies	Nombre de TITRES de monographies
2004	37 492	29 764
2001	30 569	21 296

N.B. : les tableaux présentés dans ce paragraphe reprennent les données annuelles fournies lors de l'ESGBU⁴⁴.

⁴³ Ministère de l'Education Nationale, *Référentiel des constructions universitaires*, 1997, p.59-61.

⁴⁴ Enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur.

On note un accroissement constant du nombre de titres de monographies. L'évolution du nombre d'exemplaires de monographies montre que les espaces publics et les espaces de stockage, surfaces qui demeurent inchangées, doivent supporter un surplus d'environ 7 500 volumes depuis 2001, ce qui annonce le constat que nous ferons plus loin de la saturation des rayonnages.

Tableau sur l'accroissement des collections

Année	Acquisitions en EXEMPLAIRES de monographies	Acquisitions en TITRES de monographies	BUDGET GLOBAL en euros
2004	1 739	1 499	30 765
2003	1 479	1 372	29 999
2002	1 376	1 311	29 607
2001	1 546	1 395	N.R. ⁴⁵

Après un infléchissement en 2002, on remarque là aussi une hausse croissante des titres et des volumes acquis, qui est à mettre en regard avec l'accroissement du budget consacré aux achats documentaires. Cette hausse du budget peut avoir pour origine une hausse générale du budget documentaire du SCD, aussi bien que des modifications de répartition de budget entre les médiathèques, répartition calculée au vu du nombre d'étudiants et de formateurs inscrits, mais qui essaie aussi depuis 2005 de prendre en compte les lecteurs extérieurs inscrits.

Tableau sur le renouvellement des collections

Année	Nombre global d'EXEMPLAIRES	EXEMPLAIRES récents (- de 5 ans)	Nombre global de TITRES	TITRES récents (- de 5 ans)
2004	37 492	9 187	29 764	7 302

Les exemplaires récents représentent environ 24,5 % des fonds, ce qui signifie que les trois quarts des exemplaires de la médiathèque de Saint-Etienne sont antérieurs à 1999. Cette proportion est révélatrice d'une collection qui a augmenté, par

stratification, en volumes nouveaux sans parallèlement être déchargée de volumes trop anciens : ce constat souligne la nécessité de pratiquer un désherbage courant, mais aussi rétrospectif pour le projet de réaménagement des espaces publics. Il révèle aussi les problèmes de définition qualitative de la collection et de politique documentaire déjà évoqués en première partie, et dus à l'héritage documentaire des Ecoles Normales : les objectifs documentaires énoncés dans la Charte documentaire du SCD⁴⁶, qui soulignent une nécessaire spécialisation des collections, n'empêchent pas l'inertie de la gestion d'une collection qui a hérité de fonds encyclopédiques⁴⁷.

1.2. Leur mise à disposition

Les documents signalés dans le catalogue informatisé (Loris) sont en accès direct dans les espaces publics, à l'exception de quelques ouvrages d'Histoire-géographie mis en accès indirect et localisés à l'étage. Mais d'autres espaces dispersés sont utilisés par la médiathèque, pour stocker des documents qui ne figurent pas ou plus au catalogue.

- Les espaces en libre accès

Il s'agit de 2 salles, reliées par une « une belle chicane » (Marc Givry⁴⁸). La première salle, avec l'espace d'accueil, occupe une aile du bâtiment A (Administration) et représente 201,5 m². Par une passerelle, on accède à une seconde salle de 111,1 m², située dans le bâtiment Conciergerie⁴⁹.

Depuis 1998 et sur l'ensemble du SCD, les collections sont organisées selon un principe de pôles thématiques. Ces pôles multi-supports, auxquels correspondent des couleurs particulières reportées sur la tranche des documents, sont les suivants : pôle Education, pôle Lettres et Langues (incluant la littérature jeunesse), pôle Art et Culture, pôle Sciences et Techniques, pôle Histoire-géographie et

⁴⁵ N.R. pour « Non renseigné ».

⁴⁶ **SCD de l'IUFM de Lyon.** *Charte documentaire du Service Commun de Documentation de l'IUFM de Lyon.* Lyon : IUFM, 2005. Disponible sur Internet : http://webdoc.lyon.iufm.fr/webscd/infos_pratiques/Charte_SCD.pdf (consulté le 10/07/05).

⁴⁷ Cf. *Supra.*, p.4.

⁴⁸ Marc Givry, architecte spécialisé dans la réalisation de bâtiments de bibliothèque, a notamment travaillé avec Mario Botta pour la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne. Cf. *BBF* t.41, n°5, 1996, p.16-20. Sollicité en 1998 par la précédente directrice du SCD, il avait conduit une visite de première étude pour le projet d'extension de la médiathèque, dont on garde actuellement une trace plus humoristique qu'experte, mais néanmoins instructive, dans un document interne intitulé : *Le Voyage à Saint-Etienne.*

⁴⁹ Voir Plan du rez-de-chaussée (Bât. A et Bât. Conciergerie) disponible en Annexe 3.

Société. Selon une enquête réalisée auprès des usagers en 2002, 92 % des personnes interrogées se disent satisfaites du classement physique des documents, mais 35 % souhaiteraient tout de même avoir plus d'indications sur leur rangement⁵⁰. La superficie totale des espaces documentaires en **libre accès** est donc de **312,6 m²** environ⁵¹.

- Les espaces de stockage
 - Le local d'archivage des revues

Dans une pièce de **27,1 m²**, contiguë à l'espace d'accueil dans le bâtiment A⁵², sont stockés les archives des revues ainsi que les cassettes vidéo (dont seules les boîtes sont présentées en libre accès) et les ouvrages en attente de reliure.

- Les pièces des locaux internes

Dans le bâtiment Conciergerie, qui date de 1910, les deux pièces du fond du logement de fonction sont des « réserves à livres » de **17,8 m²** et **18,9 m²**, où se trouvent des documents non répertoriés, mais aussi de vieux matériels. J'ai réalisé un inventaire du mobilier et des matériels, ainsi qu'une estimation du nombre de mètres linéaires d'ouvrages contenus dans ces pièces⁵³ : ces documents ont été présentés à la responsable administrative du centre ; ils ont été, et seront utiles pour la phase d'avant-projet, que nous présenterons par la suite. La résistance des planchers posant problème, les rayonnages de ces pièces ne devraient être disposés que contre les murs, en évitant le centre de la pièce. Les bureaux des personnels occupent environ **50 m²** de l'ancien logement de fonction (qui offre cuisine et salle de bain...), tandis que les 2 pièces de « réserve à livres », les plus éloignées des espaces publics, occupent **36,7 m²**.

- Les « greniers »

Il s'agit de deux réserves équipées de rayonnages, aux premier et second étages du bâtiment A (combles)⁵⁴. La première, au premier étage et accessible de la médiathèque par un escalier (interdit au public), est une réserve de **16,3 m²** qui

⁵⁰ **JOBARD, Mathilde.** *Enquête sur les attentes et les besoins des utilisateurs de la médiathèque de Saint-Etienne.* IUT Information-Communication de l'université Lyon 3, 2002. (Documentation interne). 53 personnes avaient rempli le questionnaire.

⁵¹ Les chiffres de surface communiqués dans cette partie tiennent compte de la surface utile, qui exclut les surfaces d'éléments structuraux (murs, piliers, etc.), ainsi que les locaux techniques et les circulations verticales (paliers, etc.), ce qui peut expliquer en partie la différence d'estimation avec les chiffres de surface du rapport du CNE (cf. *Supra*, p.14).

⁵² Voir Plan du rez-de-chaussée (Bât. A et Bât. Conciergerie) disponible en Annexe 3.

⁵³ Voir Annexes 8 et 9.

jouste le bureau du technicien informatique, et où sont entreposés des fonds d'histoire-géographie. La seconde, au-dessus du bureau de l'informaticien, est accessible par un escalier et doit représenter environ **20 m²**, avec des ouvrages divers. Pour ce second espace notamment, des problèmes de résistance des planchers se posent, ainsi que des fuites d'eau au plafond...

- La « petite maison »

Il s'agit du rez-de-chaussée d'une maison qui hébergeait des logements de fonction. D'accès peu aisé, localisé dans la cour arrière du bâtiment A⁵⁵, cet endroit stocke des ouvrages d'intérêt variable dans des cartons qui occupent une surface au sol d'environ **100 m²**.

Ces endroits de stockage, qui représentent une surface et un nombre de documents considérables, contreviennent à toutes les recommandations de conservation... mais c'est le lot commun de tous les centres documentaires d'IUFM qui accumulent les collections des EN, les dons de structures similaires et les dons d'enseignants, – à l'exception de quelques centres qui ont créé un centre de recherche pour valoriser leur fonds ancien⁵⁶. Cette dispersion des fonds dans des « espaces fantômes » intéresse notre projet de réaménagement des espaces publics, car la description de ces espaces annexes distants souligne à la fois les potentialités et les limites d'une restructuration. Dans l'IUFM, la médiathèque occupe donc une surface d'environ **561 m²**, dont **312 m²** d'espaces publics et **249 m²** pour les espaces de stockage et de travail interne.

1.3. La circulation dans les espaces et l'implantation du mobilier

La description des espaces disponibles et des circulations sont des données importantes pour organiser les espaces. J'ai réalisé deux outils synthétiques : un tableau descriptif de l'implantation du mobilier, qui propose une évaluation des mètres linéaires de documents, ainsi qu'un plan « artisanal » d'implantation, afin

⁵⁴ Voir Plan de l'étage disponible en Annexe 4 : on y voit la réserve du premier étage, ainsi que l'escalier menant au second étage, qui porte la mention « Accès archivage bibliothèque ».

⁵⁵ Voir en Annexe 2 le plan de masse du centre IUFM de Saint-Etienne : la « petite maison » y est mentionnée comme « Bât. Logements ».

que l'on puisse se représenter les espaces⁵⁷. Ces documents seront par la suite utiles à la réflexion sur un éventuel changement d'implantation. Parallèlement à ces outils, soulignons les points suivants :

- Les contraintes architecturales

Les deux salles présentent de grandes et très nombreuses ouvertures, qu'il faut de plus imaginer assorties d'un radiateur en fonte. Reliée à la première par la fameuse « chicane », la seconde salle ne peut pas être sous la surveillance du personnel de la banque de prêt ; la première salle l'est d'ailleurs aussi difficilement, car des piliers masquent la visibilité.

Un escalier en colimaçon⁵⁸, interdit au public, permet d'accéder à l'étage à une salle avec des postes informatiques.

Le secteur « littérature jeunesse » est adossé à deux murs mitoyens des bureaux et du couloir de l'administration, avec des portes vitrées non obturées, qui laissent passer le bruit⁵⁹.

- Le mobilier

Le mobilier de la première salle est implanté en alvéoles dont la cohérence est thématique. Cette mise en espace segmentée crée pour l'utilisateur des contextes d'appropriation de l'espace qui sont pré-structurés, et identifiables par rapport à une allée centrale qui constitue un espace progressif d'appropriation de ces espaces⁶⁰. En revanche, la mise en espace de la seconde salle est moins évidente pour l'utilisateur, puisque la disposition centrale des rayonnages d'Histoire-géographie crée une délimitation forte entre deux espaces, de part et d'autre, qui sont eux consacrés aux Sciences exactes⁶¹.

En renouvellement depuis plusieurs années, le mobilier est disparate. Les rayonnages de chez Borgeaud de la gamme 7000, avec leur armature métallique, qui datent « d'une époque où le terme « polychromie » faisait rage » et qui avaient

⁵⁶ Comme le centre de la Rochelle de l'IUFM de Poitou-Charentes, qui a une bibliothèque de conservation, ou encore l'IUFM d'Aix-Marseille, qui développe un centre de recherche.

⁵⁷ Voir l'Annexe 7 pour la présentation de l'organisation et l'estimation, et l'Annexe 5 pour le plan d'implantation. Voir aussi les photos proposées dans la Visite virtuelle, en Annexe 6.

⁵⁸ Voir la photo de l'escalier dans la Visite virtuelle, en Annexe 6.

⁵⁹ Voir la photo de l'alvéole « Littérature », dans la Visite virtuelle, en Annexe 6.

⁶⁰ Voir les analyses sur le libre accès du sociologue et sémiologue E. Veron, in : **VERON, Eliseo**. *Espaces du livre : perception et usages du classement et de la classification en bibliothèques*. Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1989, p.21.

⁶¹ Voir la photo de la diagonale des rayonnages d'Histoire-géographie, dans la Visite virtuelle, en Annexe 6.

« adopté le rouge extincteur » comme « couleur de base »⁶², sont peu à peu remplacés par la gamme XOLYS (avec des échelles composées de 2 montants externes en hêtre massif, et des montants intérieurs epoxy)⁶³. De même, les tables rectangulaires et les chaises tapissées, de couleurs diverses, sont peu à peu remplacées par des tables modulables en demi-lune ou rectangulaires, avec des plateaux en bois, et assorties de chaises métallisées, choisies pour répondre au bois et métal des rayonnages.

Un problème de dysharmonie visuelle encore plus flagrant a pu être observé lors de la visite au centre IUFM de Grenoble, où un mobilier ancien non modulable (armoires en bois et armoires métalliques comparables à celles disposées dans les réserves à livres de Saint-Etienne), cohabite avec de belles tables des EN en bois massif, alors qu'une autre pièce est aménagée avec des rayonnages neufs, en bois et métal coloré, du fournisseur BRM.

- L'offre de places assises

Comme on peut le voir sur le plan d'implantation en Annexe 5, la médiathèque offre environ 55 places assises, dont 4 places de consultation informatique, 3 places en tables individuelles, et 48 places en tables de groupe rondes ou rectangulaires. Les tables collectives, de 4 à 6 places, rendent la concentration difficile et favorisent les conversations et donc le bruit, nuisance dont se plaignent régulièrement les usagers. Aucun box de travail individuel ou collectif n'est disponible. Les dégagements entre les tables et les chaises sont souvent insuffisants, notamment pour les tables assemblées pour 6 personnes qui sont devant les rayonnages de Langues vivantes, et qui par ailleurs sont disposées devant une issue de secours⁶⁴. La visite à la médiathèque de l'IUFM de Grenoble nous a montré une densité d'occupation de l'espace encore supérieure, avec une disposition similaire des rayonnages en alvéoles, alvéoles équipées pour certaines d'une table intérieure qui entrave la consultation des faces internes des rayonnages.

- L'accueil

⁶² **GIVRY, Marc.** *Le Voyage à Saint-Etienne*. Lyon : IUFM, 1998. (Documentation interne).

⁶³ Voir les photos des espaces où cohabitent ces deux gammes de mobilier, dans la Visite virtuelle, en Annexe 6.

⁶⁴ Voir la photo des tables dans la Visite virtuelle, en Annexe 6.

Lorsque l'on entre par le sas, on arrive le long d'une banque de prêt où les personnels font dos, emplacement donc pour le moins peu accueillant⁶⁵. L'architecte Marc Givry regrettait même que « l'entrée soit à une extrémité et pas au milieu »⁶⁶, et affirmait que « le problème des accès et des circulations mériterait d'être étudié. En particulier, le problème de l'accessibilité handicapé est un problème qui se posera tôt ou tard ». Une banque de prêt plus centrale aurait en outre permis une plus grande proximité entre les espaces des collections et l'espace technique du service de prêt, qui aurait été certainement davantage associé à sa fonction de service de renseignement. Le problème des difficultés de déplacement des personnes handicapées, qui rejoint celui des circulations dans les espaces, concerne aussi les manipulations pour les personnels : « le problème de la manutention à l'intérieur de la médiathèque sera sans doute évoqué un jour par le personnel : un bon bibliothécaire n'est pas nécessairement un excellent sherpa »⁶⁷.

2. Typologie des publics

Les données quantitatives et qualitatives sur les publics aident à dégager leurs besoins spécifiques.

Année	Nombre de lecteurs inscrits
2004	1 006
2003	883
2002	965
2001	832

- Le nombre total d'inscrits

On remarque une hausse de 13,9% du nombre de lecteurs inscrits entre 2003 et 2004.

- Les catégories de lecteurs et leurs besoins particuliers
 - Les étudiants

⁶⁵ Voir la photo de l'entrée de la médiathèque, dans la Visite virtuelle, en Annexe 6.

⁶⁶ GIVRY, Marc. *Le Voyage à Saint-Etienne*. Lyon : IUFM, 1998, p.9. (Documentation interne).

⁶⁷ GIVRY, Marc. *Le Voyage à Saint-Etienne*. Lyon : IUFM, 1998, p.26. (Documentation interne).

Ils préparent les concours de professorat : concours de professeur des écoles (les PE1⁶⁸ préparent le CRPE), concours de professeur de lycées et collèges d'enseignement général ou technique (les PLC1 préparent le CAPES ou le CAPET), concours de professeur de lycée professionnel (les PLP1 préparent le CAPLP). Ils sont très demandeurs de documentation officielle, d'annales et de rapports de jury, de manuels de préparation et d'ouvrages de didactique. Pour les PE1 et les PLP1, l'ensemble de la formation au concours se déroule à l'IUFM, et ils séjournent de manière intensive à la médiathèque, tandis que la formation des PLC1 est principalement assurée à l'Université. Plus exigeants sur des ouvrages de type disciplinaire, ces derniers restent en contact avec les bibliothèques universitaires.

- Les élèves stagiaires

Les lauréats de concours sont nommés professeurs stagiaires (PE2, PLC2 ou PLP2) et suivent une formation alternant stages en établissement et cours à l'IUFM. Ils cherchent des documents d'appui théorique pour rédiger leur mémoire professionnel, mais aussi des documents qui répondent aux exigences pratiques de leur prise de poste : ouvrages de didactique, manuels et mallettes pédagogiques multi-supports... relatifs à la (ou aux) discipline(s) qu'ils enseignent pour les PLC2 et les PLP2, et multidisciplinaires pour les PE2 qui enseigneront toutes les matières. Ces derniers, qui représentent une large majorité du public de la médiathèque, sont notamment très demandeurs en littérature jeunesse et en documentaires jeunesse, et constituent le « cœur » de cible des acquisitions de la médiathèque. De passage régulier à la médiathèque, ils empruntent par gros volumes pour leurs stages de prise en responsabilité d'une classe.

Le centre de Saint-Etienne propose des formations dans les matières suivantes : Professeur des écoles, CAPES pour Lettres classiques, Lettres modernes, Histoire-géographie, Anglais, Espagnol, Mathématiques, Sciences économiques et sociales, Physique-chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Arts visuels, CAPET pour Economie et gestion comptable, CAPLP pour Lettres-Histoire, CAEPS.

- Les formateurs

⁶⁸ Pour le développement de tous les sigles de ce paragraphe, consulter en Annexe 1 la Table des sigles.

Ils recourent à la bibliothèque, en faisant de gros emprunts, pour leur activité pédagogique (préparation de bibliographies pour leurs cours), pour leur formation personnelle et pour leur activité de recherche (ils font notamment de la veille dans les revues spécialisées). La présence de l'IREGH à Saint-Etienne explique la sur-représentation et le haut niveau du fonds d'Histoire-géographie par rapport aux autres domaines. Pour les personnels de la médiathèque, le contact avec les formateurs est à entretenir en permanence, car ces derniers participent à la veille documentaire et font des suggestions d'acquisitions⁶⁹. De plus, ce sont les principaux médiateurs entre les élèves et la médiathèque, leur association est notamment précieuse lors des séances de formation assurées à la médiathèque.

- Les lecteurs extérieurs

Ce sont des étudiants en sciences de l'éducation, des enseignants en poste, des cadres ayant à exercer une activité pédagogique (comme pour le concours d'infirmière cadre), etc.

Les lecteurs peuvent emprunter 12 documents pendant 3 semaines, ainsi que 3 ouvrages de préparation aux concours pendant 1 semaine. Seuls les formateurs permanents et associés à l'IUFM bénéficient d'un prêt étendu à 20 documents pour 6 semaines.

3. Données statistiques et ratios

3.1. Evolution de l'activité

⁶⁹ Ce lien avec les formateurs est d'ailleurs exigé en tant que « savoir-être » dans la fiche de poste du bibliothécaire de Saint-Etienne.

Année	Nombre d'entrées ⁷⁰	Nombre de prêts	Nombre de lecteurs inscrits	Moyenne annuelle du nombre de documents empruntés par lecteur
2004	38 363	39 348	1006	39
2003	33 672	35 143	883	39
2002	36 800	33 669	965	34
2001	31 728	28 668	832	34

- Une activité en hausse

Les transactions de prêt de documents ont augmenté de 37,25 % entre 2001 et 2004, dont 12 % en 2004, ce qui correspond à un surcroît de travail important pour l'équipe si l'on considère les retours de documents et le rangement qui s'ensuivent. Précisons qu'une augmentation de l'activité est également constatée dans les médiathèques des autres centres de l'IUFM, et qu'elle ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des effectifs du personnel.

- Une fréquentation en hausse

Ces chiffres d'activité sont à mettre en regard avec le constat de hausse de 13,9 % du chiffre des inscrits à la médiathèque⁷¹. Pour le centre de Saint-Etienne, il est remarquable que cette hausse des inscrits corresponde à une évolution du public, puisque 315 nouveaux lecteurs extérieurs se sont inscrits en 2004. Nous pouvons avancer comme principale hypothèse qu'il s'agit du report des usagers du CDDP, enseignants en poste pour la plupart, qui viennent emprunter à l'IUFM des documents imprimés, depuis que le CDDP de la Loire a restreint ses collections aux seuls documents audiovisuels⁷².

L'enquête réalisée en 2002 sur les usages du public a montré que 77,4 % des sondés déclarent fréquenter la bibliothèque « souvent » et « très souvent »⁷³. Cette fréquente visite à la médiathèque, et les emprunts par gros volumes déjà évoqués, expliquent certainement la moyenne annuelle de prêts par lecteur, qui s'élève à 39

⁷⁰ Nombre d'entrées estimé à partir du chiffre communiqué de 36 800 entrées pour 965 lecteurs inscrits pour 2002, soit un rapport d'environ 38 entrées/lecteur inscrit.

⁷¹ Cf. *Supra*, p. 23.

⁷² Le CDDP de la Loire a d'ailleurs fait don d'une partie de ses collections imprimées à la médiathèque du centre IUFM de Saint-Etienne.

documents par lecteur, soit une moyenne supérieure de 15% à celle des autres IUFM (de 24 prêts par lecteur⁷⁴), et soit trois fois plus que la moyenne nationale de prêt en Bibliothèque universitaire (de 13 documents par lecteur⁷⁵).

- Conséquences sur les services

Cette augmentation des transactions et de la fréquentation de la médiathèque conduit le personnel à se consacrer de façon prioritaire tout naturellement aux tâches de service public, qui absorbent une telle partie du temps de travail que d'autres tâches, non moins indispensables comme celles concernant le suivi du document, sont laissées de côté. Grâce à cet effort consacré à l'accueil, à la formation des publics, 100 % des personnes sondées se déclarent satisfaites de l'accueil à la médiathèque⁷⁶. Mais ce surcroît de travail au service public soustrait le personnel aux tâches bibliothéconomiques internes comme le désherbage, d'où une saturation des espaces : les rayonnages supportent un nombre trop important de documents ; le public investit la médiathèque jusque dans ses moindres recoins, d'où une situation d'étude dans des conditions inconfortables, notamment à cause du bruit. Ce manque d'espace est soulevé de manière récurrente par les étudiants lors des Commissions de site ou des Comités de lecture.

3.2. Comparaison avec des recommandations et des ratios nationaux

- Les espaces publics : ratio m²/étudiant

312 m² d'espaces publics pour 1006 lecteurs inscrits donne un ratio de **0,31 m²/lecteur**. Prenons comme élément de comparaison le ratio moyen dans les Bibliothèques universitaires françaises : en 1989, lors du rapport Miquel sur les BU, le ratio moyen était de 0,65 m²/lecteur, puis le ratio était tombé en 1994 à 0,49 m²/lecteur, alors qu'actuellement il est remonté à 0,64 m²/lecteur⁷⁷ : le ratio de m²

⁷³ **JOBARD, Mathilde.** *Enquête sur les attentes et les besoins des utilisateurs de la médiathèque de Saint-Etienne.* IUT Information-Communication de l'université Lyon 3, 2002. (Documentation interne).

⁷⁴ « Les prêts totaux par lecteur atteignent 24,33, traduisant ainsi une forte activité de prêt des services documentaires dans les IUFM ». **Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'Enseignement supérieur, Sous-Direction des bibliothèques et de la Documentation.** *Annuaire des bibliothèques universitaires 2002 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques et services documentaires des établissements de l'enseignement supérieur.* Paris : La Documentation française, 2002, p.17.

⁷⁵ Chiffre tiré des données de synthèse de l'ESGBU, disponibles sur internet :

http://www.sup.adc.education.fr/asibu/synth_BU.htm

⁷⁶ **JOBARD, Mathilde.** *Enquête sur les attentes et les besoins des utilisateurs de la médiathèque de Saint-Etienne.* IUT Information-Communication de l'université Lyon 3, 2002. (Documentation interne).

⁷⁷ Chiffres de la sous-direction des Bibliothèques et de la Documentation, communiqués par A-M. Chaintreau.

disponible par lecteur à la médiathèque de l'IUFM de Saint-Etienne est donc **inférieur de moitié à la moyenne nationale actuelle**. Or il faut rappeler que pour les espaces publics (accueil, consultation, formation), la norme admise est pourtant de 1,5 m²/ étudiant, ratio internationalement reconnu et repris par le Système normatif de référence de 1976, repris en 1993 dans l'ouvrage *Construire une bibliothèque universitaire*⁷⁸, et qui continue à faire référence dans le *Référentiel des constructions universitaires*⁷⁹ élaboré par le Ministère en charge des universités en 1997. Il faudrait ainsi une médiathèque de 1 500 m² à Saint-Etienne.

- Les espaces publics : ratio places de consultation/étudiant

55 places assises pour 1006 lecteurs inscrits donnent un ratio de **1 place pour 18 lecteurs**, en 2005. Prenons comme élément de comparaison le ratio moyen dans les Bibliothèques universitaires françaises : en 2000, la moyenne nationale était de 1 place pour 16 lecteurs⁸⁰. La norme préconisée par le *Référentiel des constructions universitaires*⁸¹ conseille 1 place pour 5 lecteurs. Là encore, le ratio places disponibles/ lecteurs à la médiathèque de l'IUFM de Saint-Etienne est très en-deçà des recommandations nationales.

- Les espaces de stockages : ratio/surface totale

La surface allouée aux espaces de stockage représente environ **200 m²**, soit près de 65 % de la surface dont disposent les espaces publics de la médiathèque : le rapport paraît disproportionné, lorsque l'on sait que les magasins occupent habituellement 15 à 20 % des surfaces des BU et des BM⁸². D'autant plus disproportionné que l'IUFM, rappelons-le, n'assume pas de mission de conservation, et que les documents entreposés dans ces espaces ne sont même pas signalés : il s'agit d'un stockage « mort ». On mesure, avec cette situation stéphanoise, combien est pesant l'héritage des collections des EN pour le fonctionnement courant des IUFM.

⁷⁸ **BISBROUCK, Marie-Françoise, et RENOULT, Daniel (dir.)**. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993.

⁷⁹ Ministère de l'Éducation Nationale, *Référentiel des constructions universitaires*, 1997, p.59-61.

⁸⁰ **France. Direction du livre et de la lecture. BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.)**. *Les bibliothèques universitaires: évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*. Paris : La Documentation Française, 2001, p.100. Ces chiffres de 2000 seraient à réactualiser à la hausse, compte tenu des nouvelles constructions de BU des cinq dernières années.

⁸¹ Ministère de l'Éducation Nationale, *Référentiel des constructions universitaires*, 1997, p.59-61.

⁸² **CHARENTREAU, Anne-Marie, et GASCUEL, Jacqueline**. *Votre bâtiment de A à Z : mémento à l'usage des bibliothécaires*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2000, p.156.

Les ratios nationaux et internationaux restent des indicateurs théoriques que les projets de construction actuels en France parviennent difficilement à atteindre. Ainsi, les 1500 m² de la future médiathèque de l'IUFM de Lyon ne les satisferont pas, faute de financement⁸³. Cette analyse comparative montre que le problème de saturation des espaces est vérifié par les indicateurs chiffrés, et qu'il est à mettre en relation avec le déséquilibre entre les surfaces allouées aux espaces publics et celles allouées aux espaces des services internes. Cependant, la dispersion des espaces paraît telle, que nous verrons qu'une solution de simple redistribution n'est pas envisageable.

4. Cadre fonctionnel du projet

4.1. Inscription dans la dynamique des projets en cours

La visite et l'étude des projets de médiathèques des centres des IUFM de Lyon et de Grenoble m'ont sensibilisée au fait que l'aboutissement de ce type de projet est très lié à son intégration dans le cadre plus global d'une restructuration du centre, notamment avec l'opportunité que représentent des travaux de mise en sécurité des bâtiments. Par exemple, le projet d'extension et de construction de la médiathèque de Grenoble est intégré à un projet de restructuration d'une aile de bâtiment, où est notamment prévue l'installation d'une chaîne de restauration.

- Le contexte du centre de Saint-Etienne
 - pour l'ensemble des bâtiments

La forte implication du Conseil général a permis de nombreux travaux de mise en sécurité. Sont encore en cours de réalisation une mise en conformité incendie de l'escalier central du bâtiment A avec un enclouement⁸⁴, et l'implantation d'un service de restauration dans les locaux des écoles désannexées⁸⁵.

- pour la médiathèque

⁸³ Pour l'IUFM de Grenoble, les 1600 m² de médiathèque que prévoyait le projet initial ont été réduits à 1100 m².

⁸⁴ Ainsi, des portes coupe-feu seront installées à tous les étages desservis par l'escalier. Le projet initial, abandonné faute de financements, prévoyait une restructuration plus globale de l'accueil dans ce bâtiment.

⁸⁵ Cf. **IUFM de l'Académie de Lyon**. *Expertise de mise à disposition à l'Etat des locaux, sis 90, rue de la Richelandière*. Lyon : IUFM, 2002. Documentation interne.

Quelques travaux liés au projet de mise en sécurité du bâtiment A concernent la médiathèque : les deux portes vitrées donnant sur le couloir de l'administration seront murées ; une porte coupe-feu, c'est-à-dire un « bloc-porte asservi » à l'alarme incendie, sera installée dans le passage reliant les deux salles, tandis que la porte qui donnait sur le dégagement conduisant à l'administration sera supprimée⁸⁶.

Une modification de l'implantation de la banque de prêt⁸⁷ a été demandée à plusieurs reprises par l'équipe de la médiathèque, de façon que l'accueil soit positionné face à l'entrée des lecteurs, ce qui en améliorerait la visibilité et la qualité. La réalisation de cette nouvelle implantation est dans l'attente de travaux de câblage électrique.

Depuis 1999, une part du budget annuel est dédiée au renouvellement du mobilier⁸⁸ de la médiathèque, d'où une possibilité de choix pour l'équipement lié au projet.

Les alvéoles de la première salle de la médiathèque ne disposant pas d'un éclairage suffisant, un rééquipement de l'installation électrique a été demandé aux agents techniques du centre. De plus, après une visite des locaux internes par les responsables de la sécurité, la mise aux normes de l'installation électrique de cet appartement du bâtiment Conciergerie a été estimée comme prioritaire (à effectuer en 2006), ce qui laisse part à la réflexion sur une possible restructuration des bureaux, et sur l'implantation du nouveau câblage.

Comme le souligne A-M. Chaintreau, chargée de mission à la sous-direction des bibliothèques, les travaux de mise en conformité, trop souvent menés sans concertation avec les autres programmes d'aménagement ou de construction, représentent pourtant de véritables leviers pour lancer les projets d'amélioration de fonctionnement : d'où notre souci, pour le projet de restructuration, de prendre en compte toutes les prévisions de travaux divers à la médiathèque.

- Le contexte du SCD

- l'exemple lyonnais

L'organisation actuelle de l'équipe et des locaux de la médiathèque du centre de Lyon est l'aboutissement du projet de fusion des deux bibliothèques originellement

⁸⁶ Voir en Annexe 3 le Plan du rez-de-chaussée, avec mention des travaux prévus pour la mise en sécurité.

⁸⁷ Pour l'implantation actuelle, voir *Supra*, p.23.

⁸⁸ Cf. *Supra*, p.22.

dispersées sur les deux sites distants de l'EN d'instituteurs et de l'EN d'institutrices⁸⁹. L'étude des étapes et des implications successives de ce projet nous fournit un exemple récent et précis de conduite de projet de restructuration au sein de l'IUFM de Lyon, ce qui offre donc des perspectives au projet de Saint-Etienne. La décision de fusion a été motivée par le manque de cohérence dans l'organisation des locaux et des collections que provoquait l'éloignement des deux sites, et a été précipitée par des problèmes de gestion des personnels de la médiathèque, puisque quatre postes étaient amenés à disparaître à la rentrée 2004⁹⁰. Deux scénarios avaient été proposés à l'équipe de direction : soit l'ouverture des deux sites « Tourette » et « Clos » en alternance, soit l'unification des deux sites au « Clos ». C'est donc cette seconde solution, plus satisfaisante pour les usagers, qui a été retenue. Cette fusion a engendré un important travail sur les collections, travail qui intéressera la conduite de notre projet pour Saint-Etienne. En effet, les collections initiales du centre de Lyon représentaient 46 652 documents en libre accès, répartis en 22 630 documents au Clos, et 23 822 documents à la Tourette, ainsi que 200 titres de périodiques ; or, après fusion, la nouvelle organisation n'autorisait que 35 000 places pour les documents au Clos. Cette restriction d'espace a conduit l'équipe à mener un travail de tri et de désherbage massifs sur les collections, ainsi qu'une révision de leur accès avec l'aménagement d'un magasin : dans la nouvelle organisation, 20 000 ouvrages sont ainsi stockés en magasin et accessibles sur demande⁹¹. La nouvelle organisation mise en place pour les collections et pour le travail de l'équipe permet aussi d'envisager de manière plus cohérente le projet de construction d'une nouvelle médiathèque de 1 500 m² au Clos, pour une ouverture prévue en 2007.

- projets transversaux

⁸⁹ Cf. *Supra*, p.5.

⁹⁰ Un article de communication sur les travaux de la médiathèque a été publié en septembre 2004 dans la revue mensuelle de l'IUFM de Lyon *Passages*, qui explique l'origine du projet : « [...] pour les lecteurs, difficultés pour se repérer dans les collections, pour en avoir une vision complète, pour localiser les documents au Clos ou à la Tourette, pour les bibliothécaires documentalistes difficultés pour rendre la collection cohérente, pour parvenir à assurer un service de qualité dans 2 bibliothèques en même temps... d'autant plus que des agents en contrat à durée déterminée devaient quitter le service en septembre 2004 ».

⁹¹ cf. *Ibid.* : « Le choix a donc été fait d'installer différemment la médiathèque en regroupant les collections sur un seul site, en proposant en accès libre sur les rayons les documents les plus récents, les plus fréquemment consultés et empruntés, et en installant dans un magasin de stockage le reste de la collection (les bibliothèques de l'IUFM avaient jusqu'alors cette particularité de ne pas disposer de magasin de stockage et de proposer l'intégralité des collections en accès direct, ce qui est très rare dans les bibliothèques, surtout dans les bibliothèques universitaires) ».

Le SCD de l'IUFM de Lyon est en phase d'intégration du SUDOC, avec un catalogage possible à partir du 06/06/05 : cette modification du travail bibliothéconomique quotidien implique également des changements dans l'organisation du travail et des locaux, puisqu'un poste de travail collectif avec une identification par adresse IP devra être installé dans l'un des bureaux de la médiathèque de Saint-Etienne.

Un pilon à l'échelle académique est en prévision pour fin 2005 : décidé peu avant les vacances scolaires, ce projet nécessitera un fort investissement dans les travaux de désherbage de septembre à novembre 2005.

4.2. L'extension impossible (?) : historique des projets

L'historique des projets de modification des espaces publics proposés par l'équipe de la médiathèque de Saint-Etienne fait apparaître les limites de réalisation de notre projet de restructuration. En voici les principales dates :

- **1991-92** : Le CDI de l'IUFM est organisé en deux salles, l'une réservée à la bibliothèque, et l'autre aux manuels scolaires et aux périodiques. De plus, une salle de travail, mitoyenne, permettait d'accueillir des classes à la demande. Mais cette salle de travail est récupérée par les services administratifs : il s'agit de l'actuel « Bureau 8 » qui accueille le service du secrétariat. Un projet d'agrandissement de la médiathèque est alors présenté, qui utiliserait l'ex-salle des professeurs en tant que salle de travail, et qui annexerait le logement de fonction mitoyen, afin de créer bureaux et cellule technique indispensables au travail interne. Ce projet est rejeté, la priorité étant donnée à l'implantation des services comptables et administratifs au rez-de-chaussée.

- **1993** : Les locaux du rez-de-chaussée sont restructurés et un accès direct sur la cour est créé, avec l'installation d'un sas vitré et d'un portique antivol. Un escalier métallique en colimaçon est mis en place dans la première salle de la médiathèque, qui permet l'accès direct au premier étage sur une salle supplémentaire, dite de travail. Un avant-projet d'aménagement du premier étage est réalisé, qui prévoit notamment : une salle des périodiques jouxtant la salle de travail, une salle de travail de 90 m², qui supposerait l'annexion de deux salles alors utilisées pour des cours, et l'installation de portes sécurisées à l'étage.

- **1995** : la salle de travail du premier étage est transformée en salle informatique en libre accès. Une étude pour la fermeture de la porte d'accès extérieure, ainsi qu'une étude de résistance au sol sont demandées.

- **1996** : en l'absence de financement de l'étude de résistance au sol, les cartons de livres anciens issus de l'EN de garçons sont entreposés dans le logement de fonction inoccupé appelé « petite maison ». Par ailleurs, le rapport interne du conservateur du tout nouveau SCD souligne « des locaux trop exigus, notamment pour la mise en place d'un espace de documentation de jeunesse », et précise que « 150 m² supplémentaires pourraient être aménagés à l'étage »⁹². Le rapport du CNE sur l'IUFM de Lyon signale cette même année un projet d'extension des locaux pour la médiathèque du centre de Saint-Etienne⁹³.

- **1997** : la médiathèque commence sa réflexion sur une organisation en pôles thématiques, et à cette occasion sollicite l'établissement Borgeaud pour une étude d'implantation de mobilier différenciée par pôles, répartis au rez-de-chaussée et au premier étage, ainsi que d'autres entreprises pour des devis.

- **1998** : la médiathèque investit le logement de fonction du bâtiment Conciergerie, agrandissement qui permet la création de deux bureaux et d'une cellule technique collective. De plus, les deux salles du fonds servent de réserves pour les manuels scolaires anciens, l'une pour le primaire et l'autre le secondaire. Les locaux existants sont définitivement réorganisés en pôles thématiques. Une estimation du fonds ancien de livres est effectuée : en 1998, celui-ci représentait environ 1 202 mètres linéaires de livres, soit le triple des fonds courants de la médiathèque⁹⁴. Un projet est à nouveau proposé, avec une demande de financements pour l'aménagement des espaces du rez-de-chaussée et du premier étage, pour la ré-informatisation, et pour la création d'un nouveau poste de personnel pour l'extension de la médiathèque et la valorisation du fonds ancien.

- **1999** : une étude portant sur la capacité portante du plancher haut du rez-de-chaussée, admet pour conclusion qu'« en respectant la contrainte maximale des

⁹² **MOLLET, Martine.** *Pour un projet de Service de la Documentation.* Lyon : IUFM, 1996. (Documentation interne), p.16.

⁹³ **Comité National d'Évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel** [en ligne]. *L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Lyon, Rapport d'évaluation 1996.* 1996, p.43. Disponible sur Internet : <http://www.cne-evaluation.fr/> [consulté le 19/06/05].

⁹⁴ Cf. l'analyse précédente sur le déséquilibre du ratio entre les espaces publics et les espaces de stockage : *Supra*, p.28.

fers, les surcharges libres sont de l'ordre de 157 kg/m² », et que « ce plancher ne correspond plus aux normes en vigueur, il a une résistance beaucoup trop faible pour accepter les surcharges d'une bibliothèque »⁹⁵.

- **2000** : un devis sur le montant des travaux de renforcement des planchers établit un coût entre 300 000 F et 500 000 F, pour une opération réalisable en 3 mois. Mais cette opération semblant trop coûteuse et difficile à réaliser, la médiathèque émet de nouvelles propositions : une extension par le sous-sol, avec la création d'un escalier intérieur à la médiathèque, qui permettrait un accès direct au sous-sol (actuels locaux de l'IREGH), pour organiser les fonds dit anciens ; l'annexion de la salle du premier étage pour en faire une salle de travail simple, jugée prioritaire, qui impliquerait l'équipement d'une porte et la pose d'une alarme ; la mise en état des bureaux du personnel (mise aux normes électriques et rafraîchissement des peintures).

- **2000-2005** : les projets précédents étant restés inaboutis, la médiathèque ne reformule pas de projet propre, mais réitère certaines demandes prioritaires comme celle du déplacement de la banque de prêt.

Depuis 10 ans, les projets concernant les fonds anciens, qui auraient permis un travail de tri et une valorisation dans un espace spécifiquement dédié, ont échoué. De la même façon, l'attribution d'une salle de travail, que ce soit à l'étage ou dans une salle mitoyenne, n'a pas encore abouti⁹⁶.

Etant donné le caractère historique des bâtiments, et la situation de transition institutionnelle dans laquelle se trouvent les IUFM⁹⁷, notre projet sera donc à concevoir comme une simple restructuration : par un réaménagement de l'accès aux collections, par l'annexion d'espaces jusqu'alors dédiés au stockage ?

⁹⁵ Les normes AFNOR de 1986 exigent en effet une capacité portante de 600 kg/m² pour les espaces de bibliothèques en libre accès, et de 250 kg/m² pour des bureaux.

⁹⁶ Ainsi, l'escalier installé en 1993 n'a donc jamais pu assurer sa fonction de desserte de l'étage, où les espaces disponibles ont été peu à peu investis par les salles multimédia et informatique.

⁹⁷ Cf. *Supra*, p.8-9.

Partie 3 : Préconisations générales (cadre et programme du projet)

Après avoir détaillé l'existant et dégagé les besoins auxquels répondra notre projet, et avant d'émettre des propositions de restructuration, énonçons les exigences techniques à prendre en considération dans la réflexion. Elles s'appuient sur les observations faites lors des visites des exemples extérieurs des médiathèques de Lyon et Grenoble, ainsi que sur l'étude des programmes de construction de ces médiathèques et de celui de la médiathèque de l'Université Toulouse-Le Mirail⁹⁸.

1. Objectifs du projet

Objectif global :

Optimiser l'utilisation de la bibliothèque par les usagers, en offrant des services de qualité, tout en veillant au respect de la sécurité des biens et des personnes.

Sous-objectifs :

1. Mieux valoriser les collections de la médiathèque :

Dans les espaces publics, il sera nécessaire de réorganiser l'ensemble des rayonnages, et de désengorger les tablettes⁹⁹.

Documents spécifiques :

- périodiques : répartis par pôle thématique, ils sont actuellement disposés de manière dense (parfois avec plusieurs titres superposés), faute d'un nombre suffisant de tablettes spécifiques dédiées. Pour les collections dont l'antériorité est la plus consultée, il pourra être judicieux d'utiliser des présentoirs avec une tablette abattante inclinée (pour le fascicule le plus récent) et une réserve (pour les

⁹⁸ Programme communiqué lors du module de formation continue ENSSIB auquel j'ai assisté en juin 2005, intitulé « Construction et aménagement des bibliothèques ».

⁹⁹Cela permettrait de valoriser les ouvrages, en dégageant par exemple les étagères inférieures et supérieures, et en aérant les tablettes pour présenter des documents sur des lutrins. Ces procédures de présentation ont notamment pu être observées lors des visites des médiathèques des centres de Lyon et Grenoble. « Les livres posés sur les étagères les plus basses, obligeant les lecteurs à s'accroupir pour choisir, sont 2 à 5 fois moins consultés que ceux qui sont placés à hauteur des yeux. Conclusion : il faut éviter de charger les tablettes du bas, à la fois pour la mauvaise lisibilité des titres des documents, et pour la fatigue du personnel au moment du rangement ». cf. **BALEO, Brigitte**. *Cours de bibliothéconomie* [en ligne]. Mediadix, 2005. Disponible sur Internet : <http://netx.u-paris10.fr/mediadix/#>

numéros antérieurs)¹⁰⁰. Avantages : protection contre la poussière et la lumière, identification directe du dernier numéro, facilité de rangement et bonne capacité de stockage. Inconvénients : pas d’ajustement au format des revues, donc perte de place. Pour ces revues, il sera également intéressant d’offrir une présentation synthétique sous la forme d’un guide, avec notamment un signalement des revues dépouillées dans des bases de données¹⁰¹. Pour les titres liés à l’actualité, il faudrait se doter de présentoirs supplémentaires avec tablettes à fond antidérapant, équipées d’une haute butée arrière, où les revues peuvent être stockées sur 0,15 m de profondeur, avec des séparateurs mobiles pour bien les maintenir¹⁰².

- albums : la disposition actuelle des albums dans des rayonnages classiques, très serrés¹⁰³, n’autorise que la lecture des tranches, et non pas une découverte par butinage qu’offrirait la visualisation de couvertures d’albums disposés dans des bacs. Le choix de bacs rééquilibrerait la sur-valorisation du rôle de l’auteur par rapport à celui de l’illustrateur, et permettrait d’appréhender l’album dans son intégrité, avec son format et son paratexte¹⁰⁴. La mise en valeur des documentaires jeunesse au sein des pôles thématiques mériterait également d’être renforcée.
- travaux des étudiants : les mémoires sont actuellement stockés dans les placards du passage entre les deux salles. Très consultés par les étudiants, ils pourront être davantage mis en valeur et plus accessibles, en étant par exemple regroupés avec les annales et rapports de jury de concours¹⁰⁵.
- supports musicaux : un poste d’écoute a été installé dans l’un des placards blancs qui donne sur le dégagement menant à l’administration : il serait plus approprié de le placer dans l’espace d’accueil à proximité de la banque de prêt, d’autant plus qu’il serait ainsi sous la surveillance du personnel (seuls les boîtiers sont exposés, car les CD ne sont pas équipés d’antivol, et sont entreposés

¹⁰⁰ Ces meubles sont par exemple utilisés à la médiathèque du centre de Lyon, et feront partie des achats de nouvel équipement pour la nouvelle médiathèque du centre de Grenoble.

¹⁰¹ Un projet de dépouillement partagé de périodiques en éducation est notamment en cours entre les IUFM et l’INRP. Cf. **MARTIN, Aurélie**. *Pour une coopération entre les bibliothèques de l’INRP et des IUFM : les cas de la gestion des périodiques*. Villeurbanne : ENSSIB, 2005. (Rapport de stage extérieur).

¹⁰² Cf. **BISBROUCK, Marie-Françoise, et RENOULT, Daniel (dir.)**. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993, p.244-246.

¹⁰³ Voir la photo du rayonnage des albums, dans la Visite virtuelle en Annexe 6.

¹⁰⁴ C’est d’ailleurs le choix des bacs qui a été fait pour les albums de littérature jeunesse des médiathèques des centres IUFM de Lyon et Grenoble.

¹⁰⁵ Ce regroupement a été fait à Lyon, avec l’aménagement d’un « espace concours », dans une alcôve reliant l’espace d’accueil à la première salle.

dans un meuble derrière la banque de prêt). Autre possibilité : la consultation sur les postes informatiques proches du même espace.

- fonds ancien : entreposé dans de mauvaises conditions de conservation, il n'est pas signalé en catalogue, ce qui en exclut toute valorisation et communication au public. Puisque aucun projet qui en aurait permis le traitement n'a pour l'instant abouti, il sera nécessaire de se rapprocher des autres centres IUFM ayant choisi de créer un centre de recherche, ainsi que de l'INRP¹⁰⁶, afin de pouvoir mieux évaluer les fonds, mais aussi commencer le long et fastidieux travail de tri, afin que les ouvrages les plus intéressants puissent être signalés pour les chercheurs, et éventuellement rejoindre des centres de conservation spécialisés. Ce travail permettra de libérer les espaces de stockage actuellement utilisés, de les réorganiser, tout en effectuant un travail de coopération avec les chercheurs, comme ceux de l'IREGH, avec qui un rapprochement avait déjà été envisagé¹⁰⁷.

2. Améliorer l'accessibilité de la collection en travaillant sur les espaces et les circulations

La médiathèque pourra gagner en lisibilité de l'espace, en améliorant les délimitations entre les espaces (limites acoustiques et visuelles), en modifiant les flux de circulation notamment dans la deuxième salle, entre les deux salles, et entre l'espace de travail interne et l'espace d'accueil pour le personnel. Un dégagement plus important entre les rayonnages donnerait plus d'aération aux espaces, et permettrait par exemple d'installer des présentoirs inclinés en tête de travée. Que ce soit pour la circulation des personnes handicapées, ou pour le travail du personnel, la circulation doit pouvoir s'effectuer sans entraves.

3. Améliorer les conditions de travail des usagers à la médiathèque

- Davantage d'espaces de consultation

¹⁰⁶ Coopération notamment pour l'organisation de la conservation des documents tels que les matériels pédagogiques et les manuels scolaires, ou pour leur valorisation sous forme de bases de données : « L'INRP apparaît bien un partenaire important pour les questions relatives au patrimoine documentaire des IUFM. [...] Mutualiser une réflexion au plan national devrait conduire à créer, sous l'égide de la DES, un comité de pilotage ou un groupe de travail où l'INRP aurait toute sa place et où des principes de conservation partagée seraient intéressants à développer ». In **Albert POIROT**, *L'Organisation documentaire en IUFM, Rapport annuel 2002*, 2002, p.10-11 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/syst/igb/default.htm> (30/03/05).

¹⁰⁷ Cf. *Supra*, projet de l'année 2000, p.34.

En théorie, le nombre idéal de places assises à offrir aux usagers de la médiathèque devrait être de 150 à 200 places¹⁰⁸, soit trois fois plus qu'actuellement¹⁰⁹... Pour se rapprocher au moins de la moyenne nationale de 2000¹¹⁰, il faudra offrir 63 places assises à la médiathèque, à savoir une dizaine de places supplémentaires.

- Des places de lecture plus diversifiées

La diversification des espaces de travail s'adapte aux attitudes de travail différenciées du public, qui « plébiscite la diversité des places de consultation (places individuelles, places regroupées, carrels isolés pour un travail plus intensif sur une plus longue durée, salles de travail en groupe, salles de formation...)»¹¹¹. L'implantation de places individuelles de travail est notamment à privilégier, propices à la concentration, avec une qualité d'éclairage adaptée, et un câblage informatique pour la connexion des ordinateurs portables des lecteurs. Pour le travail de groupe (très courant à l'IUFM), l'aménagement d'un box isolé (par une porte vitrée par exemple) serait très appréciable.

4. Renforcer la bibliothèque dans son image de lieu culturel attractif

Une attention particulière devra être portée à la mise en valeur esthétique de la médiathèque¹¹², déterminante pour son image de qualité et de modernité, notamment à l'apparence visuelle des murs (affichage), du mobilier et de la signalétique. La médiathèque accueillant périodiquement des expositions, un espace spécifiquement dédié pourrait être aménagé, en lien avec le service culturel de l'IUFM, notamment avec la possibilité d'accroches murales.

¹⁰⁸ Calcul prenant en considération la norme de 1 place assise pour 5 étudiants, recommandée par le Ministère, mais à pondérer, en prenant par exemple en considération le taux d'occupation de l'espace : voir la méthode de calcul présentée dans **BISBROUCK, Marie-Françoise, et RENOULT, Daniel (dir.)**. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993, p.55-57.

¹⁰⁹ Actuellement, la médiathèque offre 55 places assises. Voir *Supra*, p.22.

¹¹⁰ Cf. *Supra*, Comparaison avec les ratios nationaux, p.28.

¹¹¹ Observation faite auprès des publics fréquentant les bibliothèques récemment construites : **FRANCE. Direction du livre et de la lecture. BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.)**. *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*. Paris : La Documentation Française, 2001, p.21.

¹¹² Les remarques de Marc Givry sur l'esthétique de la médiathèque de Saint-Etienne étaient assez sévères : « vous devez vous poser des questions sur le style et l'aspect de la médiathèque », « je suis toujours ahuri du peu de souci de l'apparence dans des locaux dits « pédagogiques ». Il me semble que la pédagogie, qui est l'art de présenter et de mettre en forme, devrait être sensible à sa propre représentation ». In : **GIVRY, Marc**. *Le Voyage à Saint-Etienne*. Lyon : IUFM, 1998. (Documentation interne).

2. Une politique de désherbage corollaire du projet

2.1. Désherbage rétrospectif des fonds dits anciens

Ce désherbage aura pour objectif de libérer des espaces et d'identifier les fonds. Les deux réserves à livres de l'appartement de fonction¹¹³ sont jugées prioritaires, pour des raisons de sécurité : sécurité des planchers, car des rayonnages sont actuellement disposés de manière centrale (alors qu'ils devraient être muraux), mais aussi sécurité incendie car les cartons entreposés représentent un fort potentiel calorifique, alors que l'installation électrique est jugée vétuste¹¹⁴. Rappelons que l'avant-projet qui concerne le tri et l'évacuation de ces pièces est déjà en cours. A plus long terme, le désherbage des fonds de la « petite maison » devra être envisagé, pour des raisons de conservation des ouvrages. Le critère majeur de conservation des ouvrages pourrait être leur lien avec les thèmes de la recherche à l'IUFM : littérature de jeunesse, volumes sur l'histoire de l'institution et l'histoire de la pédagogie, séries scientifiques, manuels, ouvrages d'épistémologie, de pédagogie, de didactique, etc. mériteraient ainsi d'être conservés¹¹⁵... mais on peut aussi s'interroger sur la pertinence de la conservation de tels ouvrages sur le site de l'IUFM de Saint-Etienne. En effet, il n'existe aucun local qui offre des conditions correctes de conservation, ni de centre de recherche en organisant la valorisation ; aucune politique de conservation n'est pour l'instant non plus menée au niveau académique ; de plus, l'IUFM de l'Académie de Lyon bénéficie d'une situation particulière, avec la proximité de l'institut national dédié à l'éducation : l'INRP, installé à Lyon Gerland.

Depuis mai 2005, en concertation avec la directrice du SCD, nous avons mis en place la procédure de désherbage suivante :

- élimination des exemplaires multiples, notamment parmi les manuels scolaires. Une méthode simple de tri, éprouvée à l'INRP, consiste dans un premier

¹¹³ Voir Plan du rez-de-chaussée en Annexe 3.

¹¹⁴ Les pièces ainsi dégagées pourraient accueillir les travaux de mise en conformité de l'électricité prévus courant 2006.

¹¹⁵ Cf. **POIROT, Albert**, *Ibid.*, p.7 : « Seuls quelques secteurs liés à la recherche en IUFM peuvent être associés à des objectifs de conservation longue : didactique, pédagogie, épistémologie, psychologie de l'enfant, histoire des institutions éducatives... »¹¹⁵.

temps à coucher les exemplaires repérés visuellement comme multiples. Elle est affinée ensuite par la vérification de l'année d'édition.

- pour un exemplaire unique, on recherche, document en main, ses localisations dans le SUDOC, ce qui permet d'apprécier la rareté du document. Les ouvrages à très grande diffusion¹¹⁶ sont destinés au pilon. Pour les ouvrages plus rares, une analyse plus approfondie du contenu permet de mettre de côté les ouvrages à teneur disciplinaire, pour des dons à des BU de Sciences ou de Lettres et sciences humaines, tandis que les manuels scolaires et les ouvrages plus en lien avec l'éducation sont mis de côté pour un don à l'INRP¹¹⁷. Les ouvrages sont mis en cartons fermés¹¹⁸, différenciés selon les destinations, avec précision de la date et des personnes responsables du tri.

- Estimation du fonds à traiter dans les deux pièces : environ 115 ml¹¹⁹ de livres sur les étagères + une quarantaine de cartons, soit 120 ml en cartons = un total de 235 ml environ¹²⁰.

- Personnel à mobiliser : l'équipe de la médiathèque, c'est-à-dire 5 personnes¹²¹, organisées en 2 à 3 binômes pour plus d'objectivité dans le tri.

- Echancier approximatif pour une opération de pilon programmée en février/mars 2006, à savoir avant l'échéance des travaux d'électricité : 4 à 6 heures de travail hebdomadaires cumulées sur environ 20 semaines (soit environ 100 heures de travail d'ici les vacances scolaires de février 2006, pour 235 ml environ), donnent une moyenne d'environ deux mètres linéaires à trier par heure de travail, un rythme qui paraît intense au vu de la première expérience de travail de mai 2005. Il sera nécessaire d'établir dès septembre 2005 un planning détaillant environ 2 heures hebdomadaires à consacrer au projet par binôme. Ce travail pourra être rythmé par la venue régulière, en renfort, de la responsable du SCD, un vendredi par mois.

¹¹⁶ Comme les nombreux ouvrages de la collection « Que sais-je ? » (P.U.F.), présents dans les fonds de l'IUFM.

¹¹⁷ Après vérification de leur présence dans le catalogue de l'INRP, tout en étant averti des limites du signalement des fonds de l'INRP : ne sont signalés dans le catalogue en ligne que les documents acquis depuis 1970, car le fichier papier des fonds acquis entre 1950 et 1970 est en cours de rétro-conversion, tout comme le catalogage de 100 000 manuels scolaires. La numérisation des notices du « Catalogue noir », qui recense les documents de 1879-1950, est également en cours.

¹¹⁸ Ce qui implique la récupération de cartons solides comme ceux fournis par les libraires.

¹¹⁹ ml pour mètres linéaires.

¹²⁰ Voir l'estimation que j'ai faite en mai 2005 sur le nombre de mètres linéaires d'ouvrages contenus dans les réserves à livres, en Annexe 9.

¹²¹ Voir la présentation de l'équipe stéphanoise, *Supra*, p11.

- Procédures d'évacuation des vieux matériels et du mobilier entreposés dans les deux pièces¹²² : elle a déjà été entamée en mai/juin 2005, et met à contribution les agents techniques du centre. Une fois les livres triés et redistribués, il s'agira d'évacuer le mobilier ancien non modulable, afin de pouvoir, lorsque les travaux d'électricité seront terminés, transférer dans les pièces les rayonnages Borgeaud 7000, selon l'avancement du renouvellement du mobilier.

2.2. Désherbage courant des fonds en libre accès

Cette opération a pour objectif de désengorger les tablettes, et d'actualiser les fonds en libre accès¹²³. Dès 1995, le rapport de la conservateur du tout nouveau SCD recommandait : « afin d'appliquer des principes d'actualisation des collections, les éliminations devront constituer 50 % de l'accroissement annuel, par rapport au fonds. Ce principe permettra de préserver l'actualité des collections par une maîtrise du développement (doublement en 20 ans). Les ouvrages retirés du fonds seront conservés, mis en accès indirect, ou pilonnés »¹²⁴. Pourtant, depuis 10 ans, le tri courant n'a pas été assez soutenu, et n'a pas conduit à la mise en place d'un accès indirect ni d'une procédure de pilon. De plus, aucun inventaire ne nous donne d'indications précises sur les collections en libre accès : ce serait pourtant un préalable à toute procédure de désherbage, mais la dernière tentative d'inventaire en 2003 ayant échoué, le personnel de Saint-Etienne n'est pas convaincu de l'efficacité de l'opération. Insistons sur le fait que l'accroissement actuel des collections (1 739 exemplaires acquis en 2004 pour 37 492 exemplaires en libre accès) conduira à une augmentation de **50 % de la collection actuelle d'ici 10 ans**. A Lyon, l'opération de désherbage menée lors de la fusion des deux bibliothèques a été menée sans inventaire préalable. Les critères retenus nous seront d'autant plus utiles qu'ils serviront à la cohérence interne du SCD :

- le désherbage est réparti selon les domaines d'acquisition du personnel.

¹²² Voir la demande d'évacuation et l'inventaire du mobilier que j'ai réalisés en mai 2005, en Annexe 8.

¹²³ Cf. **POIROT, Albert**, *Ibid*, p.7 : « les SCD d'IUFM n'ont plus à travailler par sédimentation documentaire. Il faut ajuster en permanence les acquisitions aux besoins. Corollaire : il est nécessaire de trier, d'éliminer de façon régulière ». Rappelons que les publics des IUFM « ont aussi à fréquenter les bibliothèques universitaires pour leurs collections disciplinaires ou encore les bibliothèques municipales pour leur encyclopédisme et leurs fonds de littérature générale. On peut admettre quelques exceptions : si un centre d'IUFM possède des romans et des ouvrages de littérature générale en bon état, il peut les garder en réserve et ainsi rendre service à ses lecteurs ; mais en aucun cas, cela ne saurait se traduire par de nouvelles acquisitions dans ces secteurs ».

- les critères retenus, à croiser, sont : l'état du document, l'obsolescence (documents parus il y a plus de 10 ans), ainsi que la fréquence d'emprunt (jamais sortis/sortis 1 fois, etc.). Livre en main, ces critères restent à tempérer selon les disciplines¹²⁵, et par l'analyse du contenu, à soumettre notamment à l'expertise d'un enseignant de la discipline.

- après le choix de la destination de l'ouvrage, on pose une pastille de couleur pour identifier les documents à mettre en accès indirect¹²⁶, puis on procède au changement de l'état et/ou de la localisation du document sous Loris.

- temps de travail : à Lyon, le travail de tri sur les collections (plus de 45 000 documents, dont 20 000 ont été mis en accès indirect¹²⁷) s'est effectué pendant les 2 mois qui ont précédé le déménagement (mai/juin 2004), avec un effectif d'environ 5 personnes, qui devaient assurer parallèlement le service public.

- Procédures d'élimination

La médiathèque de l'IUFM de Grenoble effectue, parallèlement au pilon, une vente annuelle des documents désherbés : après l'approbation d'une liste par le Conseil d'administration, les ouvrages sont vendus aux usagers à un prix fixé par les documentalistes. A Lyon, c'est la procédure du pilon qui est privilégiée, par souci de cohérence de la démarche¹²⁸. Pour réaliser le chantier de pilon qui nous concerne, un regroupement avec d'autres bibliothèques stéphanoises aurait pu être économique, mais après une petite enquête menée par la documentaliste de la médiathèque, il s'est avéré qu'aucune des bibliothèques contactées ne fonctionnait avec des entreprises spécialisées. Est alors envisagé un pilon groupé au niveau académique pour les médiathèques du SCD, avec un transport des documents jusqu'à Lyon par les agents techniques, et un stockage dans le magasin de Lyon, avant leur évacuation par une entreprise lyonnaise. Cette procédure présente l'avantage de diminuer les coûts pour le SCD, et de bénéficier de l'apport de l'expérience de pilon menée précédemment à Lyon.

¹²⁴ **MOLLET, Martine.** *Pour un projet de Service de la Documentation*. Lyon : IUFM, 1996. (Documentation interne), p.12.

¹²⁵ Cf. Recommandations in : **GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine.** *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996.

¹²⁶ Rappelons que la fusion des deux bibliothèques lyonnaises a conduit à l'aménagement d'un magasin.

¹²⁷ Cf. *Supra*, p.31.

¹²⁸ En effet, on estime que si des ouvrages sont à retirer des collections, c'est qu'ils sont obsolètes ou usés, et donc qu'ils n'ont pas, en principe, leur place non plus dans les bibliothèques personnelles des usagers.

3. Eléments techniques du projet

3.1. Equipement

3.1.1. Mobilier

Les achats de nouvel équipement devront se faire dans la continuité des gammes déjà choisies pour le renouvellement du mobilier, et avec le souci de l'unité, la modularité et l'ergonomie du mobilier.

- Rayonnages

A été retenue la gamme Xolys, du fournisseur Borgeaud, avec des échelles alliant des mats extérieurs en hêtre massif verni, et 3 tubes intérieurs époxy noir, ainsi que des tablettes en mélaminé blanc. Esthétiquement, ce nouveau mobilier alliant bois et métal présente l'avantage d'éviter à la fois la lourdeur et la faible évolutivité du « tout-bois », et la froideur du « tout-métal », et dénote une certaine élégance, qui « permet de retrouver une image plus classique de la bibliothèque, avec l'évolutivité des nouveaux matériaux »¹²⁹. La hauteur de la dernière tablette ne devra pas excéder 1,70 m, et on veillera à ne pas trop charger cette étagère supérieure, ni l'étagère inférieure, pour ne pas rendre pénibles la lisibilité des titres et le rangement. Des serre-livres coulissant permettent de bloquer les ouvrages tout en laissant une marge de remplissage des tablettes.

- Tables

Pour le travail, des tables rectangulaires (0,70x1,40 m), rondes (diamètre 1,40 m) ou en demi-lune, du fournisseur Bureau & Cie, ont été retenues, avec un plateau en merisier, et des chants arrondis, plus confortables que les anciennes tables rectangulaires aux arêtes vives. Le choix de tables rondes facilitera une meilleure circulation. De façon générale, les tables individuelles ne devront pas mesurer moins de 0,60x1 m ; les tables avec postes informatiques moins de 0,80x1 m ; les tables pour 4 lecteurs pas moins de 1,20x1,80 m¹³⁰. Pour l'étude et la consultation informatique, on privilégiera les tables qui prévoient un système d'électrification.

- Bacs à albums

¹²⁹ Cf. Architecture : l'espace pour servir (Dossier). *Archimag*, 1998, n°110, p.28.

Les albums de la médiathèque représentent actuellement 21,5 mètres linéaires¹³¹, soit 530 à 700 albums environ¹³², stockés sur 5 tablettes x 5 rayonnages. En considérant des bacs de contenance de 120 albums (i.e. bacs à 4 compartiments), il faudrait donc environ 6 bacs pour contenir la collection, avec un dégagement à prévoir pour circuler autour. Le choix de bacs vitrés m'a été déconseillé par la médiathèque de Lyon, qui a pu constater leur trop grande fragilité. La visite à Lyon m'a également avertie sur le fait que le transfert de rayonnages à des bacs implique un travail de rééquipement des cotes qui figuraient sur les tranches, pour les faire apparaître sur les premières de couverture des albums.

3.1.2. Eclairage et installations électriques

On ménagera un éclairage modulable, de façon à limiter les variations lumineuses à des écarts inférieurs à 30% autour de l'intensité de l'éclairage moyen¹³³.

- Eclairage naturel

Les espaces de consultation doivent bénéficier d'un bon éclairage naturel général, ce qui ne veut pas dire homogène dans l'ensemble des espaces, car la variété des éclairages participe à la définition d'espaces différenciés. La lumière naturelle provenant des fenêtres doit être privilégiée, et on évitera donc, en fonction de leur orientation, de disposer des obstacles à son rayonnement¹³⁴. Cependant, ces larges ouvertures¹³⁵ doivent aussi être équipées d'une protection solaire, que ce soit pour le confort de lecture (car une lumière intense réfléchiée par une page blanche fatigue les yeux), ou pour des raisons de conservation (pour éviter l'exposition des collections au soleil).

- Eclairage artificiel

Le jeu sur une modularité des éclairages artificiels permet de conférer à chaque type d'espace une ambiance adaptée à sa fonction. Pour les places de consultation

¹³⁰ Cf. recommandations in : **GASCUEL, Jacqueline**. *Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993, p.55.

¹³¹ Voir l'estimation des mètres linéaires de documents dans les espaces publics, en Annexe 7.

¹³² Calcul approximatif à partir d'une moyenne de 25 à 30 documents par mètre linéaire en libre accès.

¹³³ Cf. remarque de **GILLOT, Delphine**. *Offre de services, mise en espace et aménagement de nouveaux services en fonction des usages en bibliothèque universitaire : l'exemple des services communs du SCD du Havre*. Villeurbanne : ENSSIB, 2004, p.55.

¹³⁴ « Quelle que soit la disposition envisagée, il vaut mieux installer les rayonnages perpendiculairement aux fenêtres pour un meilleur éclairage naturel des deux côtés de chaque travée. » : cf. **BALEO, Brigitte**. *Cours de bibliothéconomie* [en ligne]. Mediadix, 2005. Disponible sur Internet : <http://netx.u-paris10.fr/mediadix/#>

¹³⁵ Voir le plan du rez-de-chaussée en Annexe 3.

individuelle, « le choix de lampes individuelles sur les tables de lecture est préconisé pour développer un sentiment d'intimité et de personnalisation des places de travail »¹³⁶. Dans la zone prévue pour les expositions, un éclairage ponctuel renforcé sera à prévoir. Les places de consultation informatique devront être aménagées de façon à éviter les reflets sur les écrans de travail. Pour l'équipement en luminaires, les recommandations d'éclairage moyen « varient de 400 à 600 lux (BM de la Ville de Paris), ou de 200 à 450 lux (selon la Direction du Livre et de la Lecture) »¹³⁷.

- Installations électriques

L'installation électrique doit être conforme aux normes françaises, aux dispositions du règlement de sécurité et aux instructions ministérielles en vigueur. Les places de consultation informatique et les places individuelles de travail devront être équipées d'un raccordement câblé au réseau.

3.2. Différenciation des espaces et circulations

3.2.1. Circulation dans les espaces et signalétique

L'aménagement de la bibliothèque devra faire en sorte de différencier les types d'espaces suivants, espaces fonctionnels auxquels correspondront des ambiances différenciées : les espaces d'accueil et d'orientation du public (avec la banque de prêt et de renseignement¹³⁸), les espaces de consultation et de mise à disposition des documents imprimés, audiovisuels et informatiques, les espaces de formation à la recherche documentaire¹³⁹, les espaces de travail du personnel de la bibliothèque, les espaces de stockage des documents.

La signalétique, au service de la circulation, doit être très lisible, depuis l'entrée de la bibliothèque jusqu'aux espaces de consultation, et doit permettre d'orienter les

¹³⁶ « L'éclairage individuel des tables donne une ambiance intime et studieuse. Il contribue à individualiser l'espace de chacun et favorise la concentration ». **GILLOT, Delphine**. *Offre de services, mise en espace et aménagement de nouveaux services en fonction des usages en bibliothèque universitaire : l'exemple des services communs du SCD du Havre*. Villeurbanne : ENSSIB, 2004, p. 54.

¹³⁷ Cf. **BALEO, Brigitte**. *Cours de bibliothéconomie* [en ligne]. Mediadix, 2005. Disponible sur Internet : <http://netx.u-paris10.fr/mediadix/#>

¹³⁸ Cet espace doit inviter au dialogue entre les personnels et les usagers. La signalétique doit y être particulièrement marquée car c'est le premier espace d'orientation pour les utilisateurs.

¹³⁹ La médiathèque n'a pas actuellement d'espace de formation spécifiquement dédié, et elle utilise la salle informatique disponible à l'étage.

utilisateurs vers les différents pôles¹⁴⁰. Le cheminement du public doit se faire par étapes successives, avec des panneaux implantés perpendiculairement au sens de circulation. Les bannières suspendues doivent être particulièrement repérables, et imprimées avec une police homogène et contrastée. La signalétique des rayonnages mériterait d'être développée, pour rappeler par exemple en tête de travée les secteurs thématiques rangés. Quant à la signalétique précise des étagères, elle sera mise à jour avec le rappel de la cote et du segment de collection thématique. Pour passer entre deux travées, ou prendre un document dans un bac, un dégagement de 0,60 m devra être prévu. Pour le passage d'un chariot à livres, prévoir 0,70 m. Pour lire les tranches des livres dans une allée, prévoir 0,80 m ; pour se baisser afin de prendre des ouvrages sur les tablettes inférieures, prévoir 0,90 m¹⁴¹.

3.2.2. Accessibilité et sécurité

- Prise en compte des publics handicapés

Ce paramètre doit nécessairement être pris en compte de manière globale sur tout l'IUFM : si l'accès jusqu'à la médiathèque n'est pas aménagé, à quoi cela sert-il d'en aménager l'intérieur ? Question d'autant plus délicate que le terrain est, rappelons-le, en dénivelé¹⁴². La médiathèque devrait prévoir un accès naturel au bâtiment (pente, ouverture des portes, etc.), un cheminement sans obstacles (c'est-à-dire une allée de circulation de 1,50 m, afin de pouvoir assurer la rotation d'un fauteuil roulant, des bandes de vigilance pour les déficients visuels, etc.), et une utilisation facilitée des équipements (par exemple une banque de prêt et des tables surbaissées).

- Sécurité incendie

Le bâtiment de la bibliothèque doit être conforme aux dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie, ainsi qu'aux arrêtés concernant les

¹⁴⁰ La visite de la médiathèque de Grenoble nous en a fourni un exemple inversé : pas de code de couleurs distinguant des pôles thématiques, une signalétique inexistante pour le passage entre deux salles, une signalétique présente en tête de travée, mais non harmonisée (polices et couleurs différentes).

¹⁴¹ « Les espaces libres ainsi définis ne doivent pas au fil des années être détournés de leur fonction, différents obstacles tels que meubles ou panneaux venant entraver la circulation ». **CHARENTREAU, Anne-Marie, et GASCUEL, Jacqueline.** *Votre bâtiment de A à Z : mémento à l'usage des bibliothécaires*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2000, p.55-56.

¹⁴² Actuellement, le centre de Saint-Etienne reste assez inaccessible, à cause du dénivelé du terrain, de la dispersion des salles de cours entre des bâtiments éloignés, et des problèmes de circulation verticale (pas d'ascenseurs...). Pourtant, le Contrat d'établissement 2003-2006 de l'IUFM de Lyon stipulait, parmi ses objectifs, celui de « conforter l'identité des centres », avec comme sous-objectif « l'intégration des handicapés à l'IUFM ». **IUFM de Lyon.** *Projet de l'IUFM de Lyon 2003-2006 : pour un établissement formateur*, 2002, p.2.

dispositions particulières pour les bibliothèques. La sécurité des personnes doit être assurée, et notamment leur évacuation facilitée en évitant les risques de panique (détection précoce du feu, dégagements suffisants, éclairage de sécurité).

3.3. Eléments d'organisation générale du projet

3.3.1. Etapes pour la conduite du projet

A quel moment entamer un processus de restructuration ? C'est une question délicate, à laquelle il sera plus facile de répondre une fois un scénario précis retenu. Lancer un projet de l'ampleur d'une restructuration nécessitera une mobilisation de l'ensemble de l'équipe, à savoir les 3 membres titulaires et les 2 contractuels. Il s'agit d'une opération nécessitant une planification sur le long terme. Il semblerait prématuré de soumettre un tel projet dès septembre 2005. En effet, comme nous l'avons déjà expliqué, l'équipe est prise dans l'urgence des tâches quotidiennes, du fait du surcroît de tâches de service public. De plus, la rentrée scolaire 2005 sera occupée par l'intégration et la formation de 2 nouveaux personnels (dans lesquels je me compte), non immédiatement opérationnels, ce qui signifie une nouvelle organisation à mettre en place. Mais encore, la période de la rentrée scolaire, toujours chargée avec les inscriptions et les visites d'information des étudiants, sera aussi en 2005 une phase bibliothécomiquement nouvelle, avec les préoccupations relatives à l'entrée du SCD dans le SUDOC.

Sans réaliser un échéancier précis, nous pouvons toutefois identifier des **étapes indispensables à tout scénario de réaménagement** :

- 1^{ère} étape d'avant-projet (pour septembre-octobre-novembre 2005) : la priorité ira au désherbage, pour le pilon académique prévu en novembre. Ce premier travail permettra de développer les savoir-faire nécessaires à la suite des opérations.
- 2^{ème} étape d'avant-projet : le travail de désherbage sera à poursuivre, avec comme priorité l'évacuation des 2 réserves à livres des locaux internes, pour l'échéance des travaux d'électricité prévus en 2006. Puis la seconde priorité sera le tri des deux réserves à livres en mezzanine.
- 1^{ère} étape de projet : Inventaire, puis désherbage des rayonnages en libre accès, avec une destination identifiée (pilon ou magasin), selon le scénario choisi.

- 2^{ème} étape de projet : Réflexion sur un nouveau plan d'implantation, selon le scénario choisi¹⁴³. Identification des nouveaux besoins en mobilier¹⁴⁴. Commande des nouveaux mobiliers selon les possibilités budgétaires.
- 3^{ème} étape de projet : Mise en cartons des documents des rayonnages à déplacer. Evacuation des mobiliers jugés obsolètes ou surnuméraires. Travaux et réfections éventuels à réaliser.
- 4^{ème} étape de projet : Réception des nouveaux mobiliers. Déplacement des mobiliers selon la nouvelle implantation choisie, rangement des documents.
- 5^{ème} étape de projet : révision de la signalétique. Opération de communication sur la réorganisation de la médiathèque, à l'échelle locale et académique.

Une réflexion sera à mener sur la nécessité d'une fermeture au public, et sur la période éventuellement la plus appropriée.

La fusion de médiathèques du centre de Lyon nous fournit un exemple de conduite de projet. Précisons que la médiathèque a dû fermer au public du 18 juin au 13 septembre 2004. Voici l'échéancier initial du projet, entériné fin avril 2004 :

1. Mai => début juin : mise en cartons des livres non catalogués, commande du mobilier neuf pour l'espace de stockage, réflexion sur l'implantation.
2. Semaine 14-18 juin : mise en cartons, traitement des livres, et installation du mobilier neuf par le fournisseur.
3. 21 juin => 25 juin : fermeture au public, installation du mobilier récupéré, mise en rayons et traitement (effectif complet).
4. 21 juin => 6 juillet : préparation du déménagement (effectif complet).
5. 7 => 9 juillet : déménagement (effectif complet).
6. 12 => 23 juillet : mise en rayons, traitement et signalisation (effectif réduit).
7. 23 juillet => 23 août : congés du personnel.
8. 23 août => 3 septembre : signalisation (effectif réduit puis complet).

Le délai de l'opération a donc été très court, le chantier a dû avancer très rapidement¹⁴⁵. Il a mobilisé environ 5 personnes, par roulement.

¹⁴³ Le document d'estimation des mètres linéaires de documents des espaces publics, en Annexe 7, sera utile à cet effet.

¹⁴⁴ Pour des achats de premier équipement pour équiper de nouveaux espaces, la Sous-Direction des bibliothèques (par la voix d'A-M. Chaintreau) recommande de prévoir environ 330 € TTC/m², tout en sachant que cette estimation admet d'importantes variations selon les remises des fournisseurs.

¹⁴⁵ Cf. L'article publié en septembre 2004 dans la revue mensuelle de l'IUFM de Lyon *Passages* : « **Après 2 mois de préparation, 2 semaines de tris et de mise en carton, 3 jours de déménagement, 2 semaines à nouveau de**

3.3.2. Interlocuteurs et cadre financier

Selon l'envergure du projet retenu, l'implication d'acteurs financiers plus ou moins importants sera nécessaire :

- le SCD de l'IUFM de Lyon

il est concerné par le projet, pour les questions techniques et bibliothéconomiques : pour l'aménagement intérieur, avec l'attribution d'un budget annuel dédié au renouvellement du mobilier. En 2005, 8000 € ont été ainsi attribués à la médiathèque de Saint-Etienne. Fin juin 2005, les frais engagés étaient de 1447 € pour des tables et 4411 € pour des rayonnages. Resteront donc 2141 € à dépenser jusqu'à fin 2005, qui seront vraisemblablement attribués à l'achat de tables (moins coûteuses). Le projet s'appuiera donc essentiellement sur les budgets des années suivantes. Le SCD pourra être également sollicité pour des conseils de conduite de projet, et pour le désherbage, avec des procédures à concevoir au niveau académique. Une enveloppe de 500 € sera attribuée à une opération de pilon académique pour fin 2005, avec un regroupement à Lyon des cartons à détruire.

- le service du patrimoine de l'IUFM de Lyon

pour la planification des opérations, pour la coordination du projet avec les travaux globaux prévus (mise en sécurité), et pour des conseils techniques d'aménagement.

- le centre de Saint-Etienne

pour les moyens humains à mettre à contribution, avec l'implication des agents techniques pour l'évacuation des matériels, pour le déplacement de mobilier et de cartons, pour des travaux simples de peinture et d'électricité, etc. L'administration du centre est déjà informée de la phase de réflexion sur le projet, par le biais des Commissions de site auxquelles participe la médiathèque, et où les revendications des étudiants sont écoutées.

- la région et l'Etat

pour des financements dans le cadre de plans régionaux et/ou nationaux. Par l'intermédiaire du volet « Patrimoine immobilier » des Contrats quadriennaux, une enveloppe budgétaire annuelle d'environ 150 millions d'euros est répartie nationalement sur la base d'une déclaration par chaque établissement de l'état de

réinstallation, la nouvelle médiathèque de Lyon ouvre ses portes le lundi 13 septembre, sur le site du Clos, dans des locaux réorganisés ».

son patrimoine. Le projet pourrait d'autant mieux s'intégrer à des plans nationaux de développement universitaire que les IUFM intégreront très prochainement les Universités. Le projet de restructuration de l'IUFM de Grenoble, avec la conception de la nouvelle médiathèque, a ainsi été conçu dans le cadre du Plan U3M. Le projet de réaménagement des espaces publics pourrait remonter, par voie hiérarchique, jusqu'aux services suivants du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur : Sous-direction de l'Aménagement et de la carte universitaire (SDACU), qui gère les budgets de l'Etat pour la politique de développement universitaire, Sous-direction des Bibliothèques et de la documentation, (dont le bureau B1 de la Coordination documentaire), qui donne un avis d'expert sur les bâtiments de bibliothèques. Cependant, précisons qu'à échéance immédiate, notre projet risque de ne pas être intégré au prochain contrat de l'IUFM de Lyon : nous apprenons en effet en cours de rédaction que la construction de la nouvelle médiathèque à Lyon, programmée pour 2007, sera reportée, ce qui signifie qu'elle sera maintenue comme priorité académique dans la conception du prochain contrat à présenter pour 2007.

Au niveau régional, signalons aussi le programme INCA (Initiative Campus Action), pour lequel le SCD de l'IUFM de Lyon a présenté un projet visant à « améliorer les conditions de travail des étudiants dans les médiathèques », « conditions matérielles » notamment, avec l'achat de chaises et de tables : le SCD vient d'obtenir des financements pour 2005/2006.

Ces paramètres nous invitent à privilégier pour notre projet un cadre restreint à une organisation locale, avec comme interlocuteur le centre de Saint-Etienne, et académique, avec comme interlocuteurs le SCD et le service du patrimoine de l'IUFM de Lyon.

Partie 4 : Propositions de scenarii

Après avoir énoncé les exigences techniques qui cadreront le projet, faisons des propositions concrètes pour réaliser le réaménagement des espaces publics, que nous concevons comme une restructuration. Au cours de l'analyse des espaces de la médiathèque, nous avons dégagé deux grands axes de possibilité d'amélioration :

- une réorganisation de *l'accès aux collections*, afin de désengorger les rayonnages, en actualisant les collections par un désherbage des fonds,
- *l'annexion d'espaces* jusqu'alors dédiés à d'autres fonctions, afin de pouvoir aménager un espace dédié à l'étude, avec des tables supplémentaires.

Pour réaliser ces développements, nous proposons deux scenarii différents ; ils admettent des variations dans leurs réalisations respectives, que nous préciserons afin d'offrir au pouvoir décisionnel des scenarii aussi modulables que possible¹⁴⁶.

1. Scénario n° 1 : Aménagement d'un magasin fermé, et d'une salle d'étude à l'étage

1.1. Pourquoi aménager un magasin fermé ?

Certes le libre accès est devenu un fonctionnement recommandé pour toute bibliothèque moderne¹⁴⁷, car il est agréable pour l'utilisateur, et favorise un parcours de butinage. Les bibliothèques des IUFM ont d'ailleurs développé des collections avec un taux de libre accès très élevé (de 80% en moyenne à souvent plus de 90%)¹⁴⁸, voire des collections uniquement en libre accès, comme c'est le cas à

¹⁴⁶ N.B. : nous ne proposerons pas ici de plan précis d'implantation, car la réimplantation du mobilier actuel dépendra du scénario choisi.

¹⁴⁷ Ainsi, toute nouvelle construction de BU intègre parmi ses objectifs fondamentaux de « programmer des espaces de consultation où le libre accès à la majeure partie des collections contemporaines est de rigueur ». Cf. **BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.), Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation. *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments, 1992-2000*. Paris : La Documentation française, 2000, p.9.** L'ouvrage de référence pour le développement des BU (**BISBROUCK, Marie-Françoise, et RENOULT, Daniel (dir.), *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993**), rappelle aussi qu'« il est d'autant plus admis qu'il faut offrir les collections en libre accès qu'existent aujourd'hui des moyens techniques de contrôle et de surveillance utilisés par tous les magasins en libre-service ».

¹⁴⁸ Cf. statistiques de l'ESGBU, récapitulées dans *L'annuaire des BU 2002*. Paris : La Documentation française, 2002, p.17.

Saint-Etienne¹⁴⁹. Mais, dans une configuration comme la nôtre, où les possibilités d'occupation des espaces sont restreintes, le libre accès comme principe unique de présentation des collections ne nuit-il pas à la valorisation des collections et à la lisibilité des espaces ? Rappelons que la saturation de rayonnages pleins nuit au rangement et à la lisibilité des ouvrages. De plus, la présentation de collections en libre accès implique une maîtrise de l'accroissement des collections¹⁵⁰ par une politique de désherbage courant, grâce à des procédures d'élimination directe ou de retrait des ouvrages dans un lieu de stockage transitoire comme un magasin¹⁵¹, ce qui n'a pas été organisé à Saint-Etienne. L'aménagement d'un magasin fermé, au stockage dense de collections moins empruntées par le public, nous semble donc une solution qui donnerait lieu à une révision régulière des collections en libre accès, et améliorerait directement leur présentation. Rappelons également que c'est l'aménagement d'un magasin qui s'est imposé lors de la réorganisation et de la fusion des médiathèques du centre de Lyon. Ce type de fonctionnement, s'il allège les rayonnages des espaces publics et oblige à un suivi régulier des collections, présente néanmoins des contraintes de gestion : il implique des procédures de recours au catalogue, et de communication par l'intermédiaire d'un bulletin¹⁵². De plus, l'aménagement d'un magasin ne doit pas justifier la conservation d'ouvrages obsolètes et sans lien avec la politique documentaire de l'IUFM¹⁵³.

1.2. Disponibilités et contraintes pour l'aménagement du magasin fermé et de la salle d'étude

• Le magasin fermé

Il s'agirait donc d'aménager un magasin de rangement, pour stocker des documents retirés du libre accès, dans un espace qui soit facilement accessible

¹⁴⁹ A l'exception de la salle d'archivage des revues, et de la salle d'archives des fonds d'Histoire-géographie.

¹⁵⁰ « Gérer une collection, c'est aussi maîtriser sa croissance et savoir, le moment venu, éliminer de multiples exemplaires devenus inutiles ou des documents obsolescents qui ne sont ni rares, ni uniques ». **BISBROUCK, Marie-Françoise, et RENOULT, Daniel (dir.)**. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993, p.25.

¹⁵¹ Pour la procédure de désherbage courant conçue comme corollaire indispensable au projet, voir *Supra*, p.47-48.

¹⁵² Cependant, il s'agit d'une procédure connue par nos lecteurs, qui, titulaires d'un diplôme universitaire, connaissent ce type de fonctionnement pour avoir fréquenté les BU.

depuis la salle de communication des documents. Les documents stockés seront donc issus d'un désherbage rigoureux selon la procédure proposée précédemment. Les espaces que nous proposons ci-dessous procèdent d'un choix fait parmi les surfaces de locaux décrites précédemment¹⁵⁴ : nous omettons ainsi de proposer, pour l'aménagement d'un magasin, l'investissement du rez-de-chaussée de la « petite maison », jugée trop peu accessible et inadéquate, tout comme la réserve du deuxième étage, aux planchers peu résistants et au toit mal isolé.

- Espace n°1 : La salle d'archivage des revues (**27,1 m²**).

Fermée au public, cette salle accueille actuellement les archives des périodiques de la bibliothèque, ainsi que des cassettes vidéo (dont seules les boîtes sont présentées en libre accès). Elle est donc déjà équipée d'une vingtaine de rayonnages (dont 15 double-face) de 1 m de largeur, à 6 tablettes, ce qui représente une capacité de stockage d'environ **216 mètres linéaires**. Cet espace a l'avantage d'être contigu à l'espace de prêt, ce qui faciliterait la communication des documents. Il a aussi l'avantage d'être équipé de stores qui masquent la lumière. Pour y aménager un magasin fermé, il faudrait au préalable désherber les archives des revues, afin de libérer de la place pour le stockage d'autres documents ; cette opération devra être menée dans le cadre d'une réflexion académique sur une politique de conservation partagée. Mais précisons que les rayonnages métalliques sont en mauvais état, paraissent peu solides et ne sont pas modulables. Il serait donc nécessaire de remplacer les rayonnages actuels par des rayonnages modulables, ce qui ne signifie pas forcément l'achat de nouveaux rayonnages, les anciens rayonnages des espaces publics (gamme 7000 Borgeaud) pouvant être récupérés, selon l'avancement du renouvellement du mobilier (nouvelle gamme Xolys) dans les espaces publics.

- Espace n°2 : La réserve à l'étage (**16,3 m²**).

Fermée au public, elle accueille actuellement des fonds dits anciens d'histoire-géographie. Elle est relativement accessible à partir des espaces publics, en empruntant l'escalier en colimaçon, puis en traversant une salle informatique. Elle a l'avantage d'être déjà équipée de rayonnages Borgeaud 7000 à 5 tablettes, dont 4

¹⁵³ « Les magasins ne sont pas des cimetières : il faut contrôler périodiquement l'état de ce que l'on y a rangé et la pertinence de l'option conservation ». In : CHAINTREAU, Anne-Marie, et GASCUEL, Jacqueline. *Votre bâtiment de A à Z : mémento à l'usage des bibliothécaires*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2000, p.156.

¹⁵⁴ Cf. *Supra*, p.19-20.

double-face et 6 simple-face disposés le long des murs, ce qui représente une capacité de stockage que nous estimons à environ **60,5 ml**. Pour y aménager un magasin fermé, il faudrait au préalable désherber ces fonds, en concertation avec l'IREGH, afin de libérer de la place pour le stockage de documents d'autres disciplines. Cette pièce a l'avantage d'être close, mais précisons que les conditions matérielles de stockage nous semblent par ailleurs peu satisfaisantes : la pièce présente notamment des angles incurvés, ce qui limite sa capacité de stockage¹⁵⁵, et est par ailleurs soumise à d'importantes variations de température.

- Espace n°3 : Les réserves à livres (18,9 m² et 17,8 m²).

Il s'agit des 2 pièces du fond de l'appartement accueillant les bureaux du personnel. Elles sont actuellement occupées par des documents non répertoriés, mais aussi par de vieux matériels. Ces salles présentent l'inconvénient d'être éloignées de l'espace de prêt, ce qui rend la communication des documents peu aisée. Au préalable, il faudrait trier et évacuer les fonds, et évacuer les mobiliers non modulables, avant-projet qui est en cours de réalisation pour des raisons de sécurité¹⁵⁶. Puis il faudrait continuer à équiper les pièces en rayonnages Borgeaud 7000 (sont actuellement disposés, au centre de la première pièce, 3 rayonnages double-face). Rappelons également que, pour des raisons de charge au plancher, ces deux pièces ne doivent accueillir que des rayonnages muraux. Les murs de chaque pièce pouvant accueillir 8 rayonnages (en tenant compte de la présence de deux fenêtres, 2 portes et une cheminée), on peut estimer que leur capacité de stockage est d'environ **70 mètres linéaires**.

Les espaces proposés ci-avant sont donc tous occupés par des fonds entreposés qu'il sera nécessaire de trier pour organiser le magasin : c'est pourquoi nous avons souligné l'importance d'un désherbage des fonds dits anciens comme une étape d'avant-projet¹⁵⁷. Quel que soit l'espace retenu, l'aménagement d'un magasin

¹⁵⁵ Cf. **BISBROUCK, Marie-Françoise, et RENOULT, Daniel (dir.)**. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993, p.120 : « en matière de forme, seules des implantations dans des formes carrées ou rectangulaires sont réellement fonctionnelles car elles permettent de disposer le maximum de documents dans une surface donnée ».

¹⁵⁶ Cf. l'avant-projet que j'ai commencé à lancer en mai 2005, suivant la procédure de désherbage décrite précédemment. Voir aussi l'inventaire du mobilier et des matériels, ainsi que l'estimation des mètres linéaires d'ouvrages contenus dans ces pièces, en Annexes 8 et 9.

¹⁵⁷ Voir *Supra*, p.39 et p.47.

fermé implique également un gros travail sur les collections courantes, à commencer donc par un désherbage pour identifier les documents susceptibles d'aller en magasin, puis par le traitement matériel, et informatique, des documents désherbés (avec un changement de leur localisation), puis par le déménagement et le rangement des documents concernés dans le lieu défini, avec à terme la nécessité d'une re-cotation numérique, afin d'éviter le problème d'intercalation.

- **La salle d'étude**

Afin d'atteindre l'objectif de dégager des places assises supplémentaires, l'annexion d'un nouvel espace serait envisageable, pour y aménager une salle uniquement dédiée à l'étude, située à l'écart des collections. Elle pourrait être aménagée dans la salle au premier étage, d'une superficie de **39,8 m²**, actuellement salle informatique en libre-service, équipée de postes informatiques, qui sert également à la médiathèque pour accueillir les formations¹⁵⁸. Cette salle a l'avantage d'être directement accessible de la médiathèque par l'escalier. En tenant compte de la présence de deux ouvertures et de l'escalier, on peut estimer sa capacité d'accueil à environ **20 places**, dans une configuration avec par exemple 16 tables individuelles murales, et une table centrale de travail collectif à 4 places. L'achat de ces tables, et des chaises correspondantes, pourrait entrer dans les financements du projet régional INCA¹⁵⁹. Pour organiser cet espace en salle d'étude, il faudrait donc au préalable négocier l'espace avec le service informatique, ce qui n'est pas évident à justifier, vu la surface par ailleurs occupée par la médiathèque pour ses divers stockages. Quelques travaux sont à prévoir : il faudra en effet en faire une salle fermée, en obstruant la porte qui communique vers le reste de l'étage, et en prévoyant que les portes qui donnent sur la galerie en verrière soient contrôlées. Il s'agit d'un inconvénient non négligeable puisque la pose d'un système assurant la surveillance de la sortie de cette salle, comme un portique antivol, serait notamment une opération trop coûteuse (environ 10.000 €), et inenvisageable ; une solution pourrait être la pose d'une porte de sécurité équipée d'un contact déclenchant une alarme sonore. Nous pouvons nous appuyer,

¹⁵⁸ Cet étage, qui accueillait les chambres des normaliennes, a été rénové dans les années 1980, avec des aménagements de sécurité, comme la création d'une galerie extérieure en verrière avec un escalier d'évacuation. Cf. le Plan de l'étage en Annexe 4.

¹⁵⁹ Cf. présentation du projet Initiative Campus Action, *Supra*, p.50.

une fois de plus, sur une réalisation similaire faite au centre de Lyon. Cette salle a donc aussi pour inconvénients de ne pas être directement sous la surveillance du personnel, et d'impliquer une manutention verticale pour le personnel qui rangera et redescendra les documents laissés par les lecteurs dans cette salle.

2. Scénario n° 2 : Aménagement d'une salle mixte, salle d'archives des périodiques organisée en salle de travail

2.1. Pourquoi aménager une salle ouverte d'archives des revues ?

Cette configuration présuppose que l'on aura aménagé un magasin fermé pour le stockage dense des documents les moins empruntés. Nous nous situons dans le cas où ce magasin fermé aura été aménagé dans les réserves à livres du fond de l'appartement de fonction, présentées dans le scénario n°1, en espace n°3. Dans ce scénario n°2, nous proposons que ce magasin fermé fonctionne avec un autre espace que l'on pourrait nommer « magasin ouvert ». Un magasin « ouvert » est un magasin de proximité, au « rangement plus dense que celui du libre accès, de documents consultés par un faible nombre de lecteurs, ouvert sur les espaces en libre accès »¹⁶⁰. Ce fonctionnement permettrait donc d'avoir un magasin ouvert, proche des espaces publics, avec les archives des périodiques les plus empruntés, et un espace de stockage plus dense fermé dans les réserves à livres, pour les archives des revues et des documents les moins empruntés.

2.2. Disponibilités et contraintes pour réorganiser les espaces, et pour aménager la salle mixte

- **Les espaces publics actuels : les possibilités de réaménagement**

Tout d'abord, avant d'évoquer l'aménagement d'une salle spécifique, proposons des possibilités d'espaces de travail à dégager au sein même des espaces publics :

¹⁶⁰ Pour rendre moins lourde la gestion des documents, « on tente aujourd'hui de limiter l'importance des magasins fermés, et de se doter de magasins ouverts, accessibles directement depuis une salle de lecture ou de prêt » : **CHARENTREAU, Anne-Marie, et GASCUEL, Jacqueline.** *Votre bâtiment de A à Z : mémento à l'usage des bibliothécaires.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2000, p.156.

- travail sur l'implantation du mobilier : il s'agirait de réfléchir à une autre implantation du mobilier que l'actuelle disposition en alvéoles. Par exemple, un aménagement différenciant un espace de rayonnages denses et un espace pour les tables de consultation, présente les avantages d'être très lisible, de favoriser les circulations, et d'être plus économe en espace. Cet aménagement binaire, classique, a d'ailleurs été choisi pour la médiathèque de l'IUFM de Lyon et pour le projet de médiathèque à Grenoble. Ce type d'aménagement pourrait notamment être intéressant pour l'espace d'accueil : c'est un lieu de passage, qui est aussi rendu bruyant par les opérations de prêt, et donc peu favorable à la concentration. Plutôt qu'un lieu avec une grande table d'étude comme c'est le cas actuellement, on pourrait concevoir une implantation plus serrée de rayonnages, en installant notamment un pôle Concours avec les mémoires des étudiants¹⁶¹, avec un espace de consultation rapide. Ce réaménagement de l'espace d'accueil pourrait s'intégrer à la réflexion actuelle autour du projet de réimplantation de la banque de prêt¹⁶². De façon générale, sur l'ensemble des espaces, les priorités de réaménagement sont à donner au dégagement des circulations, notamment des issues de secours : dans la première salle, l'allée menant à la porte de secours devra notamment ne plus être obstruée par des tables¹⁶³.

- dégagement d'espace dans le passage entre les deux salles : il est actuellement rendu étroit par la présence de grands placards blancs¹⁶⁴, qui s'ouvrent côté espace public et côté couloir vers l'administration. J'ai évoqué, avec la responsable du service patrimoine, la possibilité d'abattre ces placards afin d'aérer l'espace en dégagant un passage plus ouvert, où pourraient être installées des tables de consultation le long des ouvertures, en tables filantes. Cette opération serait tout à fait réalisable si ce sont des cloisons qui séparent les placards, ce qui reste à vérifier car les plans d'architecte que j'ai pu analyser se contredisent dans leur représentation de cet espace. Les espaces ainsi dégagés représenteraient environ **7 m²** (anciens placards), et **6,2 m²** (dégagement vers la porte de l'administration), ce qui permettrait d'installer **une douzaine de tables** individuelles en tables filantes,

¹⁶¹ Voir la préconisation de valorisation des travaux des étudiants faite en *Supra*, p.36.

¹⁶² Voir *Supra*, p.34.

¹⁶³ Voir photo dans la Visite virtuelle, en Annexe 6.

¹⁶⁴ Ces placards sont les anciens vaisseliers qui datent du temps où ces salles étaient respectivement une cuisine ou un réfectoire, équipés d'étagères certes adaptées pour la vaisselle, mais peu pratiques pour ranger des ouvrages...

face aux ouvertures, qui, hautes, ne gêneront pas la lecture. Cette possibilité présente donc des avantages certains (aération de l'espace, confort de travail et dégagement de places assises), mais a l'inconvénient de demander des travaux pour abattre les cloisons des placards. Cependant, pour en avoir discuté avec la responsable du service patrimoine, je pense qu'il est possible de coupler de tels travaux à ceux de mise en sécurité de cet espace, qui concernent, rappelons-le, les accès (portes à boucher ou à poser). Il faudra aussi replacer le contenu actuel des placards (ce qui représente environ la capacité d'un rayonnage), et poser un raccord de moquette.

- **La salle mixte**

Nous proposons à présent de réfléchir à un espace spécifique, qui puisse conjuguer l'aménagement d'un magasin ouvert et l'aménagement d'un espace de travail pour les étudiants, conçus tous deux dans un même espace à la fonction double, et que nous nommons donc salle mixte.

L'espace le plus approprié serait l'actuelle salle d'archivage des revues, décrite précédemment¹⁶⁵, d'une superficie de 27,1 m², qui a l'avantage d'être contiguë à l'espace d'accueil. Rappelons que cette pièce a l'inconvénient d'être actuellement occupée : pour l'investir, il faudrait au préalable désherber les archives des revues, et entreposer les revues les moins empruntées dans le magasin fermé, afin de libérer l'espace pour des tables de consultation. Dans cette salle mixte, pour l'archivage récent (sur 10 ans) des revues les plus empruntées (que nous estimons à une dizaine de titres), il faudrait prévoir l'achat de rayonnages adaptés. Pour l'archivage des 10 revues les plus empruntées, et sur 10 ans, il faudra prévoir la place pour une centaine de boîtes d'archives, ce qui représenterait donc environ 5 rayonnages hauts à 5 tablettes pour les entreposer. Ces rayonnages pourront être récupérés ou achetés, selon l'avancement du renouvellement du mobilier. Quant à l'aménagement d'un espace d'étude, il peut être conçu pour des usages différents, ce qui impliquera des choix de mobilier différents : on peut prévoir un espace de travail individuel, propice à la concentration, avec par exemple des tables individuelles filantes le long des murs, ou bien on peut prévoir un espace de travail en groupe, avec des tables collectives. Si l'on fait le choix de tables filantes, on

pourrait récupérer les tables carrées de 1x1 m des espaces actuels, c'est-à-dire une dizaine de tables qui, elles, pourraient être remplacées par de nouvelles tables de forme arrondie. Dans les deux cas, il pourrait être utile de mettre à la disposition des usagers de cette salle les usuels conservés à la médiathèque. Le mobilier à prévoir pourrait tout à fait trouver un financement dans le cadre du projet régional INCA. En considérant que l'on dispose 5 rayonnages muraux sur un côté de la pièce pour les revues, on peut estimer la capacité de la pièce à environ **10 à 15 places assises**, selon la configuration choisie (tables individuelles et/ou collectives). Dans la mesure où cette salle sera ouverte au public, des travaux de réfection seront également à prévoir : un rafraîchissement de la peinture murale, la pose d'une moquette, la condamnation de la première porte qui donne sur la sortie avant l'antivol¹⁶⁶, et éventuellement l'ouverture d'une nouvelle porte plus large et plus accessible dès l'entrée¹⁶⁷. Des travaux de câblage seront également à prévoir, afin d'offrir un éclairage de l'espace adapté (avec une ambiance plus tamisée pour des tables individuelles), et de permettre le branchement éventuel de postes informatiques et des ordinateurs portables des étudiants, grâce à un raccordement au réseau. Cependant, l'aménagement de cette salle ouverte présente le double avantage de permettre une valorisation des archives des périodiques par une visibilité accrue, tout en proposant un espace d'étude à l'écart des collections, mais sous la surveillance du personnel car proche de l'espace de prêt.

3. Comparaison des scénarii

Pour avoir une vision synthétique des différentes propositions d'amélioration, voici un récapitulatif des données énoncées précédemment, présentées en tableaux.

¹⁶⁵ Cf. Scénario n°1, espace n°1, *Supra*, p.53.

¹⁶⁶ La condamnation de cette porte ne poserait pas de problème de sécurité pour l'évacuation, car la capacité de la pièce, de 19 personnes, est en-dessous du seuil obligeant à deux sorties de secours.

¹⁶⁷ On pourrait aussi imaginer de percer une fenêtre intérieure en bandeau, de type baie vitrée, pour faire bénéficier l'espace de la lumière de la salle d'accueil, et faire un lien entre ces espaces. Avec un apport sonore limité, cela n'empêcherait pas la concentration des étudiants, mais il faudrait toutefois veiller au choix de la hauteur pour éviter l'effet « aquarium ».

Tableaux comparatifs sur la faisabilité des scénarii :

1. Révision de l'accès aux collections et aménagement de magasin(s)

	Coût humain (personnels impliqués)	Coût matériel (achat de matériels et de mobiliers)	Coût technique (travaux à prévoir)
Scénario n°1 : magasin fermé	- Espace n°1, n°2 ou n°3 : implication des agents techniques du centre (pour les opérations de manutention) et de tous les personnels de la médiathèque (pour le travail sur les collections)	- Espace n°1 : achat de nouveaux rayonnages ou récupération - Espace n°2 : pas d'achat à prévoir - Espace n°3 : déjà équipé en partie, mais achat de nouveaux rayonnages ou récupération	- Espace n°1 : désherbage + évacuation des mobiliers et matériels actuels - Espace n°2 : pas de travaux, mais désherbage - Espace n°3 : désherbage + évacuation des mobiliers et matériels actuels
Scénario n°2 : magasin fermé et magasin ouvert (salle mixte)	Implication des agents techniques du centre (pour les opérations de manutention) et de tous les personnels de la médiathèque (pour le travail sur les collections)	Espace déjà équipé en partie pour le magasin fermé, mais achat de nouveaux rayonnages ou récupération pour compléter, et achat également pour le magasin ouvert	- Magasin fermé : désherbage + évacuation des mobiliers et matériels actuels - Magasin ouvert (salle mixte) : désherbage + évacuation des mobiliers + porte à boucher + câblage + travaux de réfection pour le sol et les murs

2. Annexion d'espaces et aménagement d'espaces dédiés à l'étude

	Coût humain (personnels impliqués)	Coût matériel (achat de matériels et de mobilier)	Coût technique (travaux à prévoir)
Scénario n°1 : salle d'étude à l'étage	Implication des agents techniques du centre (pour les opérations de manutention de mobilier) et de tous les personnels de la médiathèque (pour le travail sur les collections)	Tables et chaises (exemple) ≈ 16 tables individuelles carrées (à récupérer, selon l'avancement du projet INCA) + 1 table ronde 4 places + 20 chaises	Pose d'une porte asservie avec alarme sonore pour la salle d'étude de l'étage

Scénario n°2 : salle mixte	Implication des agents techniques du centre (pour les opérations de manutention) et de tous les personnels de la médiathèque (pour le travail sur les collections)	Tables et chaises ≈ 10 à 15 places + chaises correspondantes à prévoir (à récupérer, selon l'avancement du projet INCA)	Porte à boucher + câblage de la salle mixte + travaux de réfection pour le sol et les murs
-----------------------------------	--	---	--

Tableaux comparatifs sur les critères de satisfaction des scénarii :

1. Révision de l'accès aux collections et aménagement d'un magasin

	Capacité de stockage	Accès et facilité de fonctionnement
Scénario n°1 : magasin fermé	- Espace n°1 ≈ 216 ml - Espace n°2 ≈ 60,5 ml - Espace n°3 ≈ 70 ml	- Espace n°1 : facile, car proche de la banque de prêt - Espace n°2 : assez facile (manutention verticale due à l'escalier) - Espace n°3 : difficile, car très éloigné de la banque de prêt
Scénario n°2 : magasin fermé et magasin ouvert (salle mixte)	- Magasin fermé ≈ 70 ml - Magasin ouvert ≈ 21,5 ml = 91,5 ml au total	- Magasin fermé : difficile, car très éloigné de la banque de prêt - Magasin ouvert : facile, car proche de la banque de prêt

2. Annexion d'espaces et aménagement d'espaces dédiés à l'étude

	Capacité en places assises	Organisation et facilité de fonctionnement
Scénario n°1 : salle d'étude à l'étage	≈ 20 places assises	Accès à l'étage : donc moins naturel pour les lecteurs qu'une salle de plain-pied + manutention verticale pour le personnel Difficultés de surveillance
Scénario n°2 : salle mixte	≈ 10 à 15 places assises	Accès et surveillance facile Pour les archives des revues : la manipulation par les lecteurs induira certainement la nécessité de vérifier régulièrement le classement des boîtes

Le scénario n°1 présente les avantages de laisser trois possibilités de locaux pour l'aménagement du magasin fermé, dont la plus satisfaisante, tant en capacité de stockage qu'en accessibilité, paraît être la salle actuelle d'archivage des revues. L'aménagement d'une salle d'étude à l'étage, s'il est satisfaisant du point de vue du nombre de places assises, semble toutefois problématique du fait de la négociation avec le service informatique, et du fait des travaux pour le contrôle des accès qu'il entraîne.

Le scénario n° 2 est plus complexe dans sa réalisation, car il investit des espaces multiples, tous occupés par des fonds qu'il faudra désherber, avec des travaux de manutention et de réfection à prévoir. Il propose un nombre de places assises moindre que le scénario n°1, mais dans un espace séduisant par sa double fonction, avec la valorisation des revues. Il est aussi plus complexe dans son fonctionnement, et le travail d'information des lecteurs devra être plus poussé. Le nombre de places assises pourra être augmenté par les propositions de réaménagement des espaces publics faites précédemment, notamment celle qui propose d'abattre les placards du passage entre les deux salles, travaux certes importants, mais qui feraient aussi gagner de la cohérence et de l'esthétique aux espaces.

Dans les deux scénarii, remarquons que la salle actuelle d'archivage des revues serait utilisée : cet espace a donc des potentialités certaines, notamment grâce à sa proximité de l'espace de prêt.

Les scénarii proposés sont certainement combinables : on pourrait par exemple imaginer que la salle d'étude à l'étage se combine à l'aménagement d'un magasin fermé et d'un magasin ouvert, d'une grande capacité de stockage, l'un aménagé dans les réserves à livres du fond de l'appartement (pour les documents les moins empruntés), et l'autre dans la salle actuelle d'archivage des revues (pour les documents les plus empruntés) en magasin ouvert de stockage dense, sans places d'étude. Mais on peut penser que cette ultime combinaison, par une trop importante capacité et une dispersion des lieux de stockage, ne favoriserait peut-être pas le travail régulier sur les collections... Reste à présent à faire le juste choix !

Conclusion

La réflexion sur le réaménagement des espaces publics de la médiathèque du centre de Saint-Etienne a été d'autant plus enrichissante et productive qu'elle correspond à de réels besoins, qui ont été ré-exprimés, par les usagers, et par l'équipe de la médiathèque, tout au long de l'élaboration de ce mémoire ; que d'autres projets affectant les espaces et le mobilier sont en cours, et peuvent donc donner un cadre concret de réalisation à ce projet. Et pourtant, on a insisté sur le fait que le contexte actuel de mutations dans lequel se trouvent les IUFM laisse en suspens les projets touchant les centres locaux et leurs bâtiments... puisse celui-ci, par son envergure plus modeste, trouver néanmoins une concrétisation !

L'alternance des stages d'affectation a été intéressante pour laisser mûrir la réflexion, et m'a aussi permis de lancer des réalisations d'avant-projet, et de communiquer avec les personnes responsables des services qui pourraient être concernées par la réalisation du projet. Cependant, cela a aussi signifié, pendant la phase de rédaction du mémoire notamment, de s'adapter aux changements, et de perpétuellement prendre en compte les avancées d'avant-projet et leurs imprévus.

De façon plus personnelle, ce dossier d'aide à la décision a rejoint des objectifs professionnels qui sont les miens, car il correspond à la polyvalence de tâches de mon poste d'affectation : celui-ci est axé sur une forte dominante d'accueil et de formation, d'où l'intérêt d'avoir réfléchi, à travers ce projet, aux usagers et à leurs besoins ; il admet aussi des missions d'évaluation des collections et de politique documentaire, d'où l'intérêt d'avoir aussi réfléchi, toujours à travers ce projet, au suivi des collections et à la révision de leur accès.

Bibliographie

IUFM

BENHAMOU, Daisy. « Les pratiques documentaires des étudiants en IUFM : résultats d'une enquête ». *Inter-CDI*, 2002, n°175, p.71-76.

Comité National d'Evaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel [en ligne]. *Les IUFM au tournant de leur première décennie, panorama et perspectives, Rapport d'évaluation 2001*. CNE : 2001. Disponible sur Internet : <http://www.cne-evaluation.fr/> [consulté le 30/03/05].

DOUGNAC, Marie-Hélène. « Les Politiques documentaires dans les Instituts universitaires de formation des maîtres ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, n°2, p.14-19.

FOURNIER, Odile. « Le réseau en IUFM : un outil pour développer ses compétences ». *Inter-CDI*, 2002, n°178, p.55-60.

MARTIN, Aurélie. *Pour une coopération entre les bibliothèques de l'INRP et des IUFM : les cas de la gestion des périodiques*. Villeurbanne : ENSSIB, 2005. (Rapport de stage extérieur).

POIROT, Albert, Inspection Générale des Bibliothèques. *L'Organisation documentaire en IUFM, Rapport annuel 2002*. [en ligne]. IGB : 2002. Disponible sur Internet : <http://www.education.gouv.fr/syst/igb/default.htm> [consulté le 30/03/05].

Portail des IUFM : <http://www.iufm.fr/>

VAYSSE, Gérard. *Les IUFM : analyses et perspectives*. Toulouse : SEDRAP Université, 2000.

IUFM DE LYON

Amicale des anciens élèves des Ecoles normales d'institutrices et d'instituteurs de Lyon. *ENF Lyon, 1883-1983 : Témoignages*. Lyon : CRDP, 1985. (Documentation interne à tirage limité).

Amicale des anciens élèves des Ecoles normales d'institutrices et d'instituteurs de Lyon. *ENG Lyon, 1885-1985 : connaître le passé, choisir l'avenir*. Lyon : CRDP, 1985. (Documentation interne à tirage limité).

BOLLINI-BILGA, Anne. *Un IUFM dans le SUDOC ? L'IUFM de Lyon dans la perspective du SUDOC.* Villeurbanne : ENSSIB, 2002. (Projet Professionnel Personnel). Egalement disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/ppp/ppp-bilga.pdf>

Comité National d'Evaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel [en ligne]. *L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Lyon, Rapport d'évaluation 1996.* CNE, 1996. Disponible sur Internet : <http://www.cne-evaluation.fr/> [consulté le 19/06/05].

GIVRY, Marc. *Le Voyage à Saint-Etienne.* Lyon : IUFM, 1998. (Documentation interne).

IUFM de l'Académie de Lyon. *Expertise de mise à disposition à l'Etat des locaux sis 90 rue de la Richelandière.* Lyon : IUFM, 2002. (Documentation interne).

IUFM de Lyon. *Projet de l'IUFM de Lyon 2003-2006 : pour un établissement formateur.* Lyon : IUFM, 2002.

JOBARD, Mathilde. *Enquête sur les attentes et les besoins des utilisateurs de la médiathèque de Saint-Etienne.* IUT Information-Communication de l'université Lyon 3, 2002. (Documentation interne).

MOLLET, Martine. *Pour un projet de Service de la Documentation.* Lyon : IUFM, 1996. (Documentation interne).

POLITIQUE DOCUMENTAIRE

GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine. *Déssherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996.

HARRANGER, Enrica. *La mise en en place d'une politique d'acquisition pour le SCD de l'IUFM de l'Académie de Versailles.* Villeurbanne : ENSSIB, 2003. (Projet Professionnel Personnel). Egalement disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/ppp/pppharranger.pdf>

SCD de l'IUFM de Lyon. *Charte documentaire du Service Commun de Documentation de l'IUFM de Lyon.* Lyon : IUFM, 2005. Disponible sur Internet : http://webdoc.lyon.iufm.fr/webscd/infos_pratiques/Charte_SCD.pdf (consulté le 10/07/05).

AMENAGEMENT DE L'ESPACE EN BIBLIOTHEQUE

Architecture et bibliothèques (Dossier). *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°5, p.8-96. Cf. Article sur Marc Givry et la MLIS, p.16-20.

Architecture : l'espace pour servir (Dossier). *Archimag*, 1998, n°110.

BALEO, Brigitte. *Cours de bibliothéconomie* [en ligne]. Mediadix, 2005. Disponible sur Internet : <http://netx.u-paris10.fr/mediadix/#>

BERTRAND, Anne-Marie, et KUPIEC, Anne. *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1997.

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothécaires face au public*. Paris : BPI-Centre Georges Pompidou, 1995. (Etudes et recherche).

BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.), Ministère de l'Education Nationale, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation. *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments, 1992-2000*. Paris : La Documentation française, 2000.

BISBROUCK, Marie-Françoise, et RENOULT, Daniel (dir.). *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993.

CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996.

CHARENTREAU, Anne-Marie, et GASCUEL, Jacqueline. *Votre bâtiment de A à Z : mémento à l'usage des bibliothécaires*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2000.

DIAMENT, Nic. *Organiser l'accueil en bibliothèque*. Villeurbanne : IFB, 1997.

FRANCE. Direction du livre et de la lecture. BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.). *La Bibliothèque dans la ville : concevoir, construire, équiper : avec vingt réalisations récentes*. Paris : Editions du " Moniteur ", 1984.

FRANCE. Direction du livre et de la lecture. BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.). *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*. Paris : La Documentation Française, 2001.

GASCUEL, Jacqueline. *Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993.

GILLOT, Delphine. *Offre de services, mise en espace et aménagement de nouveaux services en fonction des usages en bibliothèque universitaire : l'exemple*

des services communs du SCD du Havre. Villeurbanne : ENSSIB, 2004. (Mémoire d'étude). Egalement disponible en ligne :

<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/gillot.pdf>

GRUNBERG, Gérald (dir.). *Bibliothèques dans la cité : guide technique et réglementaire*. Paris : Ed. Le Moniteur, 1996.

LARBRE, François (dir.). *Organiser le libre accès*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1995.

Médiathèques et médiation : nouveaux espaces, nouveaux usages (Dossier). *Bulletin d'Information de l'ABF*, 1^{er} trimestre 1996, n°170, p.4-90.

PIQUET, Michel. *Court traité de signalétique à l'usage des bibliothèques publiques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2003.

PROST, Elisabeth, et ESNAULT, Nathalie. *Déménager une bibliothèque*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2003.

SALAUN, Jean-Michel. *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992.

TAESCH-WAHLEN, Danielle. *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque: mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1997.

VERON, Eliseo. *Espaces du livre : perception et usages du classement et de la classification en bibliothèques*. Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1989.

Table des annexes

ANNEXE 1 : TABLE DES SIGLES	69
ANNEXE 2 : PLAN D'ENSEMBLE DU CENTRE IUFM DE SAINT-ETIENNE	70
ANNEXE 3 : PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE BAT. A ET C	71
ANNEXE 4 : PLAN DE L'ETAGE DU BAT. A.....	73
ANNEXE 5 : PLAN D'IMPLANTATION DU MOBILIER DANS LES ESPACES PUBLICS DE LA MEDIATHEQUE	74
ANNEXE 6 : VISITE VIRTUELLE DE LA MEDIATHEQUE EN IMAGES.	75
ANNEXE 7 : ORGANISATION ACTUELLE ET ESTIMATION DES METRES LINEAIRES DE DOCUMENTS DES ESPACES PUBLICS.....	79
ANNEXE 8 : INVENTAIRE DU MOBILIER ET DES MATERIELS ENTREPOSES DANS LES RESERVES A LIVRES	83
ANNEXE 9 : ESTIMATION DU NOMBRE DE METRES LINEAIRES D'OUVRAGES STOCKES DANS LES RESERVES A LIVRES	84

Annexe 1 : Table des sigles

CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

CDDP : Centre départemental de documentation pédagogique

CDIUFM : Conférence des directeurs d'IUFM

CNE : Comité national d'évaluation

CPER : Contrat de plan Etat Région

CRDP : Centre régional de documentation pédagogique

CRPE : Concours de recrutement de professeurs des écoles

CSP : Conseil scientifique et pédagogique

ESGBU : Enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur

EN : Ecole normale

ENS : Ecole normale supérieure

ENSSIB : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

INRP : Institut national de recherche pédagogique

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

PCL1/PCL2 : Professeur des collèges et lycées 1^{ère} année/2^{ème} année

PE1/PE2 : Professeur des écoles 1^{ère} année/2^{ème} année

PLP1/PLP2 : Professeur de lycée professionnel 1^{ère} année/2^{ème} année

PRCE : Professeur certifié

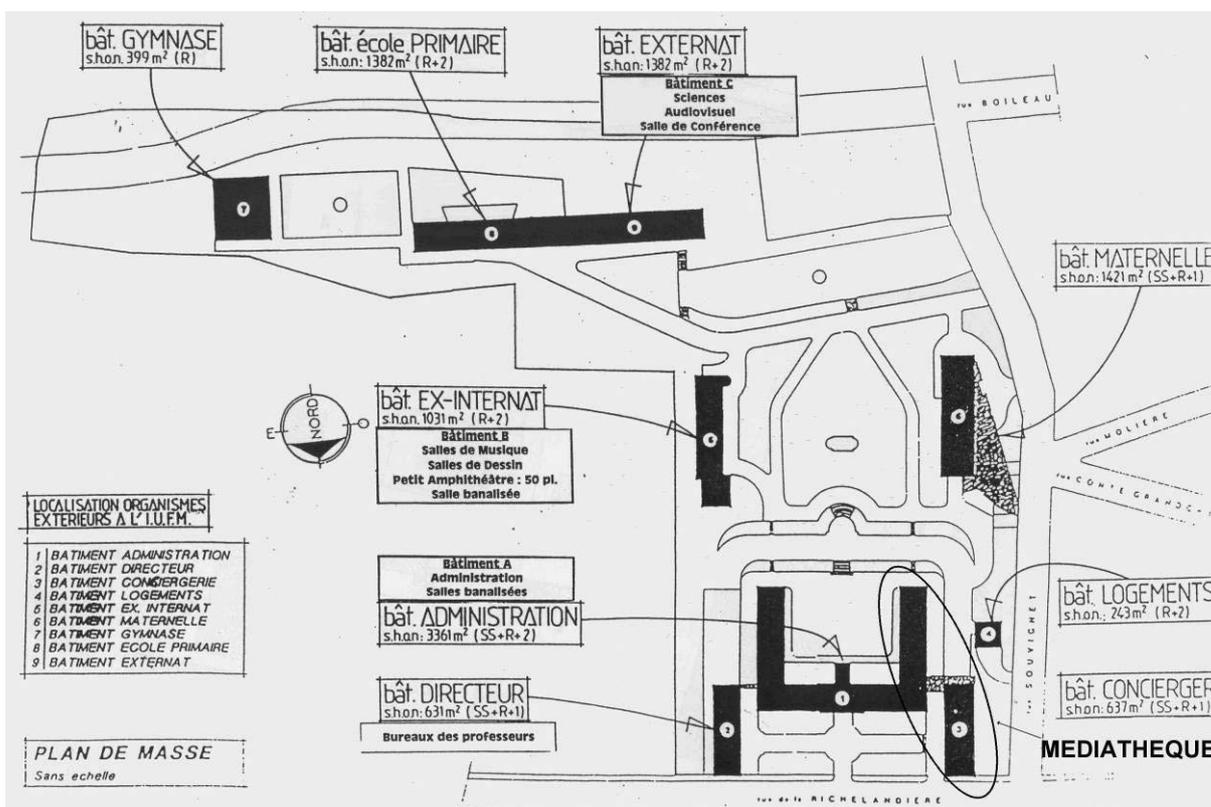
PUL : Pôle universitaire lyonnais

SCD : Service commun de documentation

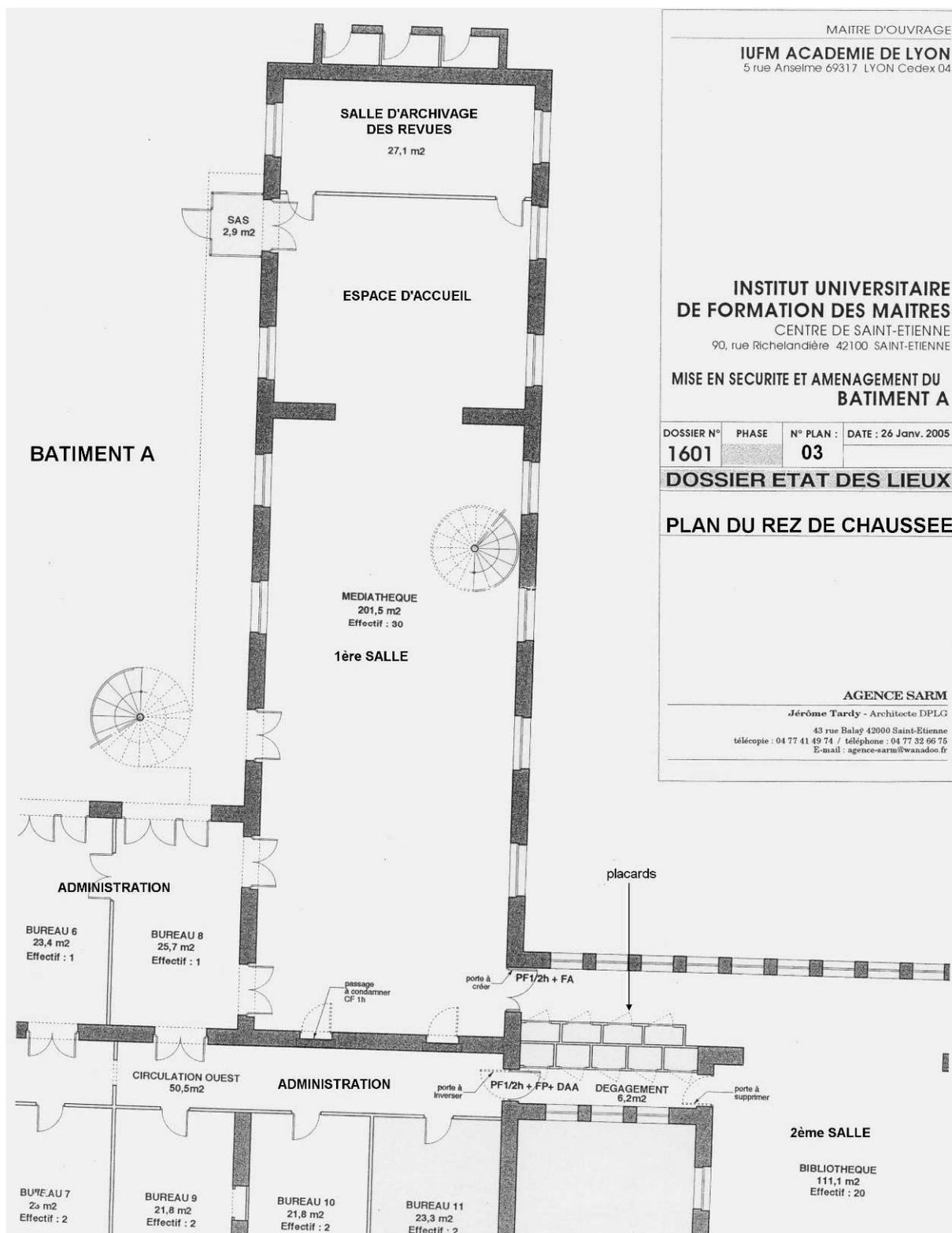
UCD : Unité de coordination disciplinaire

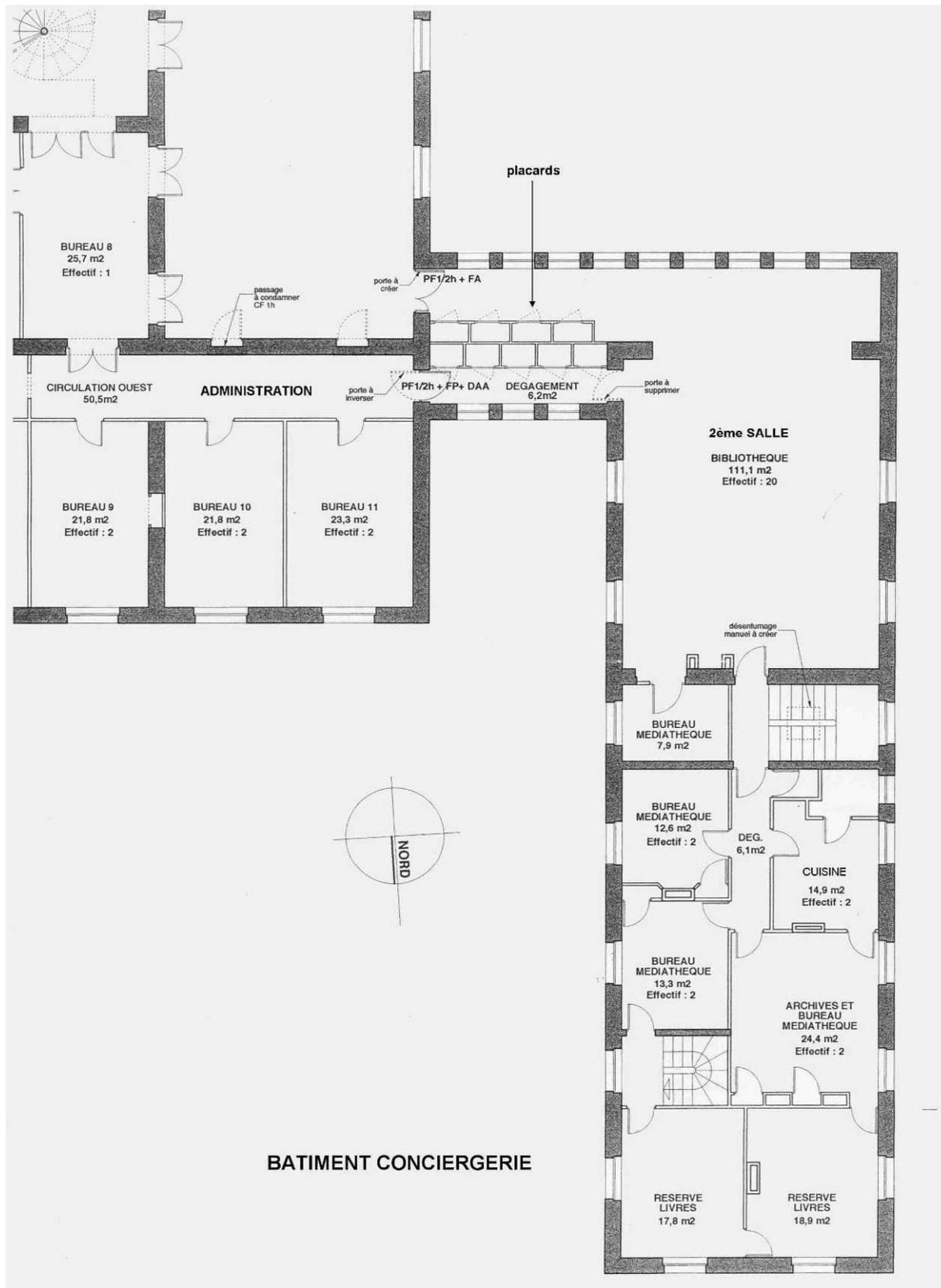
U3M : Université du troisième millénaire

Annexe 2 : Plan d'ensemble du centre IUFM de Saint-Etienne

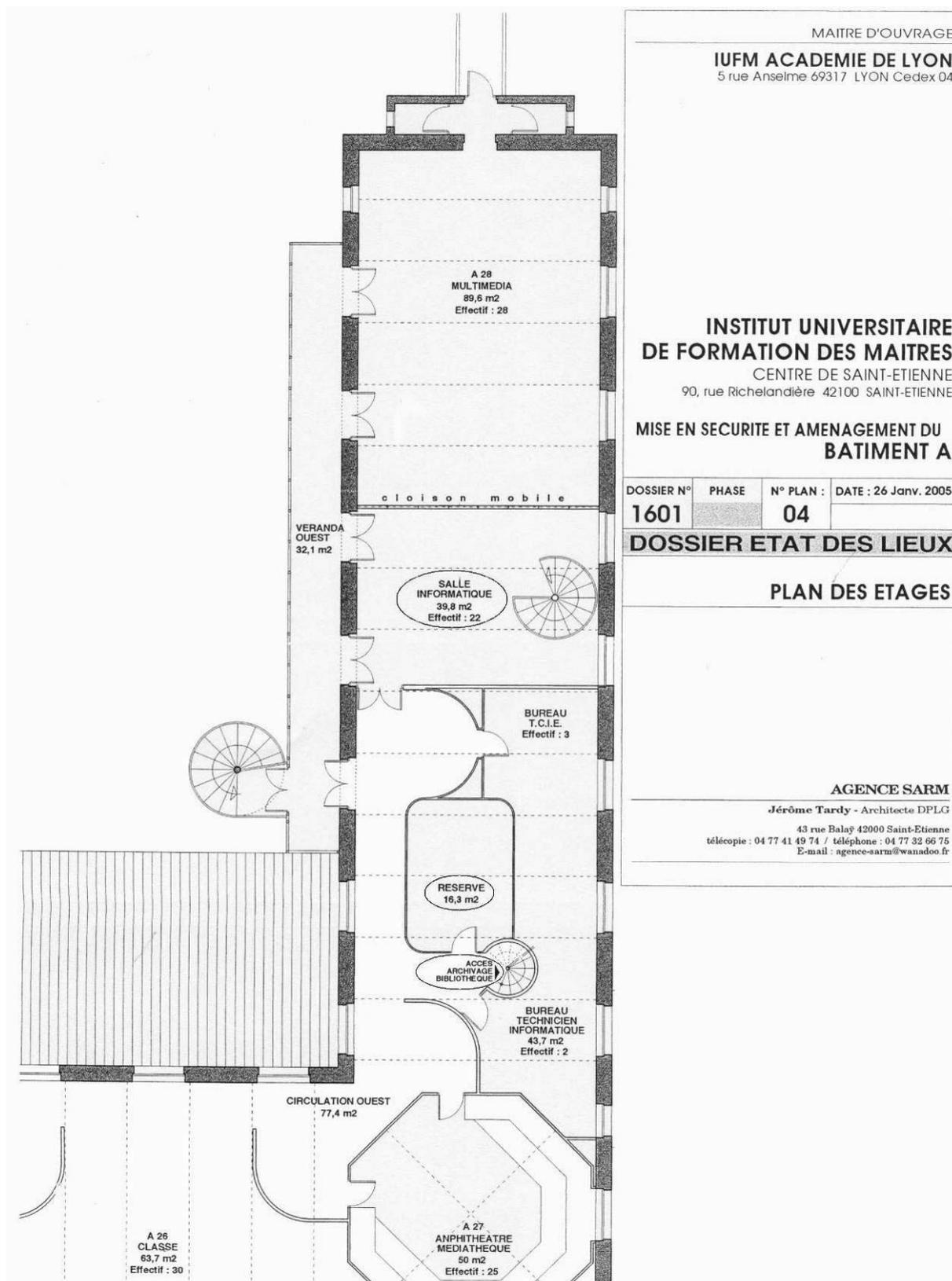


Annexe 3 : Plan du rez-de-chaussée Bât. A et C (avec mention des travaux prévus pour la mise en sécurité)

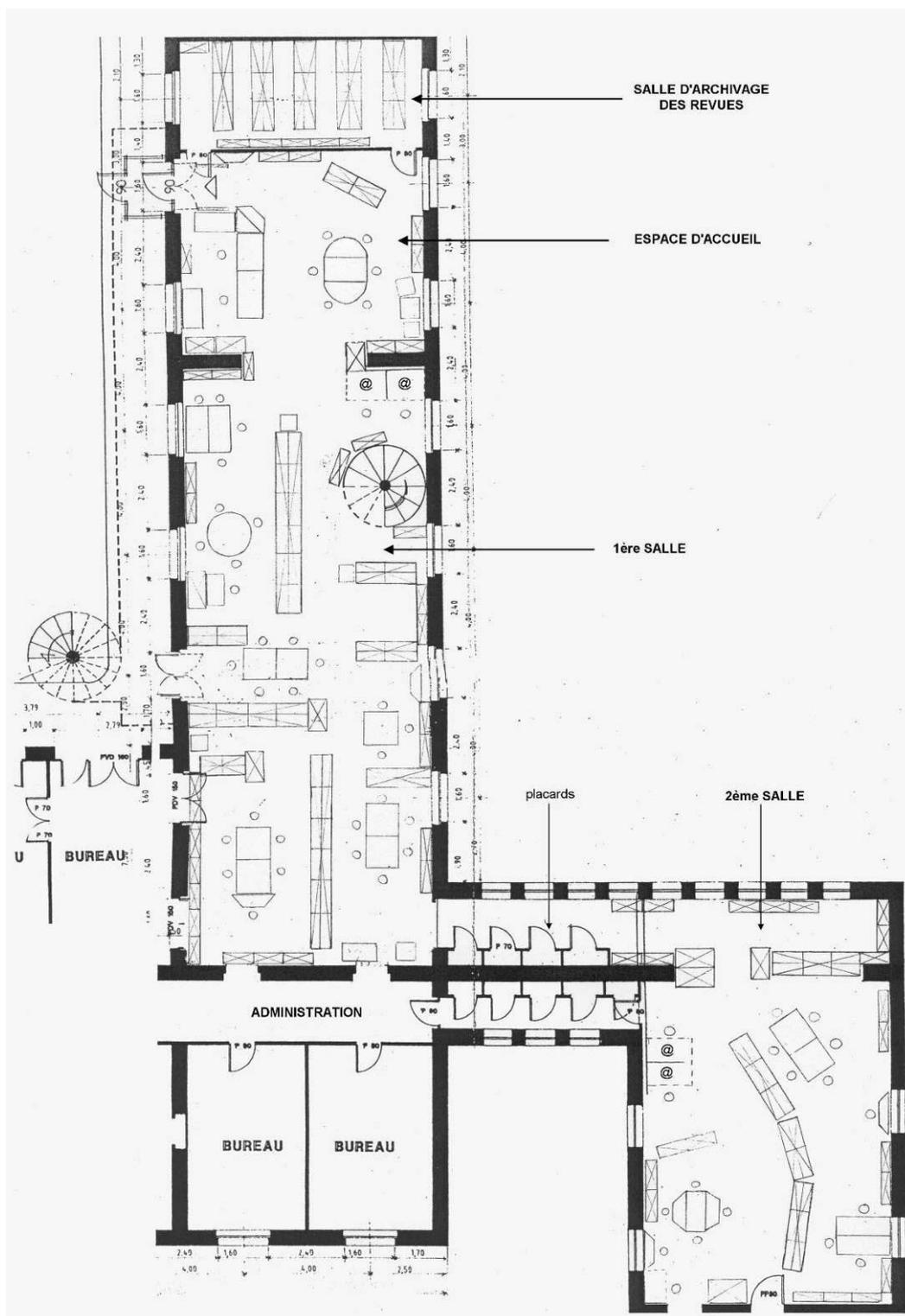




Annexe 4 : Plan de l'étage du Bât. A



**Annexe 5 : Plan d'implantation du mobilier dans les espaces publics de la médiathèque
(mesures et dessins réalisés par A. Martin)**



Annexe 6 : Visite virtuelle de la médiathèque en images



L'espace d'accueil : les lecteurs passent le sas d'entrée et se retrouvent face à des bibliothécaires... qui leur tournent le dos.



La première salle de la médiathèque : on aperçoit à gauche l'escalier (interdit au public) qui mène à l'étage.



La densité d'occupation de l'espace conduit à ce que cette table soit positionnée devant l'issue de secours.



Une alvéole thématique, équipée à gauche du « bois et métal » de la nouvelle gamme Xolys, et à droite du « rouge extincteur » de l'ancienne gamme 7000.



L'alvéole thématique de Littérature. Au mur de droite, on aperçoit les portes vitrées qui donnent sur un bureau de l'administration, et au mur du fond, l'une des portes qui donne sur le couloir de l'administration, et qui sera murée.



Le rayonnage de Littérature jeunesse, où se serrent les albums...



L'alvéole thématique d'Education, équipée d'une table collective et de chaises tapissées ancienne génération.



Dans la deuxième salle : la diagonale des rayonnages d'Histoire-géographie.

Annexe 7 : Organisation actuelle et estimation des mètres linéaires de documents des espaces publics

ORGANISATION ACTUELLE ET ESTIMATION DU NOMBRE DE METRES LINEAIRES DES DOCUMENTS DES ESPACES PUBLICS								
Salle	Type de documentation	Type de mobilier	Type d'étagères	Calcul approximatif (L x nbre étagères)	TOTAL en cm	Notes		
ESPACE D'ACCUEIL	Annales de concours PE	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435	Archives papier en cours de désherbage		
	Programmes et documentation officielle	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435			
		1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435			
	Nouveautés	1 Rayonnage XOLYS SF	Présentoirs	87x4 tabl.	348			
		1 Rayonnage XOLYS SF	Présentoirs	87x4 tabl.	348			
	Périodiques en éducation	1 Rayonnage XOLYS DF	Présentoirs	2x87x5 tabl.	870			
		1 Rayonnage XOLYS DF	Présentoirs	2x87x5 tabl.	870			
	Espace intermédiaire	CD-Rom : encyclopédies et généralités	1 Bac XOLYS	Tablettes avec revêtement antidérapant.	3x80		240	
		Usuels	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales				Déplacé devant porte vers administration, à côté de la photocopieuse
		Périodiques Actualité et Catalogues d'éditeurs	2 Rayonnages 7000 SF	Présentoirs inclinés à revues	2x86x5 tabl.		860	
1ère SALLE Pôle Education	Monographies Education	7 Rayonnages XOLYS DF	Tablettes horizontales	7x87x2x5 tabl.	6090	Apport d'un XOLYS neuf DF en juin 2005		
	Monographies Education	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435			
	Monographies et vidéos Education	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435			
	Monographies Education	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435	4 7000 SF remplacés en juin 2005 par 4 XOLYS SF		
	Monographies Education	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435			
Pôle Philosophie	Monographies Philosophie et psychologie	2 Rayonnages 7000 DF	Tablettes horizontales	2x2x86x5 tabl.	1720			
	1 Bac à dispositives Art (non rempli)	Bac Borgeaud à 3 séparateurs, dont un équipé d'une lampe						
Pôle Lettres et Langues	Manuels langues	4 Rayonnages 7000 DF dont :	Tablettes horizontales	5x86x5 tabl.	2150			
	Littérature jeunesse en langues étrangères	5 Rayonnages 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430			
	Périodiques étrangers, dictionnaires et guides pédagogiques	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales avec présentoirs	86x5 tabl.	430			
		1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430			
	CD-Rom : langues, français et classe maternelle	1 Bac XOLYS	Tablettes avec revêtement antidérapant	3x80				
Pôle Langues-Littérature	Manuels lecture primaire	1 Rayonnage XOLYS SF (monté en DF avec BD)	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435			
	Manuels lecture + Oeuvres littéraires française	2 Rayonnages 7000 SF (montés en DF avec litré Jeunesse)	Tablettes horizontales	2x86x5 tabl.	860			

Salle	Type de documentation	Type de mobilier	Type d'étagères	Calcul approximatif (L x n°re étagères)	TOTAL en cm	Notes
Pôle Littérature Jeunesse	Bandes dessinées	1 Rayonnage XOLYS SF (monté en DF avec manuels lecture)	Tablettes horizontales	87,5 tabl.	435	
	Contes	2 Rayonnages 7000 SF (montés en DF avec manuels lecture) 7 Rayonnages alignés 7000 SF dont :	Tablettes horizontales	2x86x5 tabl.	860	Tablettes non remplies
	Romans	2 Rayonnages 7000 SF. 2 étagères	Tablettes horizontales	2x86x4 tabl.	688	
	Albums	5 Rayonnages 7000 SF	Tablettes horizontales	5x86x5 tabl.	2150	Réorganisation des albums en juin 2005 : transfert des BD dans nouveau XOLYS et espacement des Albums sur 5 rayonnages, 25 tablettes, soit env. 1 tablette par lettre alphabétique. Cela aère les tablettes et permettra une valorisation des nouveautés, à présenter sur des lutrins.
		6 Rayonnages alignés 7000 DF dont :				
		Périodiques Manuels primaire Manuels secondaire Monographies Etudes littéraires Littérature française : Oeuvres et critique	1 Rayonnage 7000 SF 3 Rayonnages 7000 SF 3 Rayonnages 7000 SF 3 Rayonnages 7000 SF	Présentoirs inclinés à revues Tablettes horizontales Tablettes horizontales Tablettes horizontales	86x5 tabl. 3x86x5 tabl. 2x86x5 tabl. 3x86x5 tabl.	430 1290 860 1290
Pôle Arts et Culture	Monographies Informatique et Internet	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87,5 tabl.	435	
	Monographies sciences de l'information, de la documentation et sociologie de la lecture	2 Rayonnages XOLYS SF	Tablettes horizontales	2x87,5 tabl.	870	
	Philosophie et théorie des arts + périodiques	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales + présentoir incliné à revues	87,5 tabl.	435	
	Monographies Art et enseignement + dictionnaires ART	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87,5 tabl.	435	
	Monographies histoire de l'art	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87,5 tabl.	435	
	Monographies architecture, dessin, design	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87,5 tabl.	435	
	Monographies peinture + vidéos	2 Rayonnages 7000 DF dont :				
	Documentaires Jeunesse + Dicos + archives revues DADA	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Monographies et manuels Activités créatives et manuelles	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	

Salle	Type de documentation	Type de mobilier	Type d'étagères	Calcul approximatif (L x nbre étagères)	TOTAL en cm	Notes
	Monographies Audiovisuel et photographie	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Monographies Cinéma et Théâtre	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435	
	Monographies Musique et enseignement musique	1 Rayonnage XOLYS SF	Tablettes horizontales	87x5 tabl.	435	
		2 Rayonnages 7000 SF (montés en DF avec EPS) dont :				
	Mallettes, livrets et CD Chansons + documentaires jeunesse	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	CD, périodiques et vidéos musique	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	1 Bac à diapositives ART + 2 grandes mallettes	Bac Borgeaud à 3 séparateurs				
Pôle EPS						
	Monographies et manuels EPS	2 Rayonnages 7000 SF (montés en DF avec Musique)	Tablettes horizontales +	2x86x5 tabl.	860	
	Périodiques et vidéos EPS	2 Rayonnages 7000 SF	présentoir incliné à revues	2x86x5 tabl.	860	
2ème SALLE						
Pôle Mathématiques						
	Programmes, périodiques et dictionnaires	2 Rayonnages 7000 SF	Tablettes horizontales +	2x86x4 tabl.	688	
	Monographies didactique et philosophie des mathématiques	2 Rayonnages bas 7000 SF	présentoir incliné à revues	2x86x3 tabl.	516	
	Monographies Histoire des mathématiques	2 Rayonnages bas 7000 SF	Tablettes horizontales	2x86x3 tabl.	516	
	Monographies Géométrie/algèbre	1 Rayonnage bas 7000 SF	Tablettes horizontales	86x4 tabl.	344	
	Manuels mathématiques	6 Rayonnages 7000 SF (dont 3 montés en DF avec Sciences éco et soc.)				
	1 Bac à diapositives	Bac Borgeaud à 3 séparateurs	Tablettes avec revêtement antidérapant	6x86x5 tabl.	2580	Jun 2005 : Changement avec désherbage de 2 bacs, libérés pour les vidéos de sciences
	CD-Rom	1 Bac XOLYS		3x80		
Pôle Sciences						
	Manuels comptabilité / gestion	2 Rayonnages 7000 DF dont :	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Documentaires jeunesse sciences	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Manuels sciences de la vie et de la terre (secondaire)	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Monographies sciences de la vie et de la terre	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Manuels sciences physiques (secondaire)	2 Rayonnages 7000 SF	Tablettes horizontales	2x86x5 tabl.	860	Vidéos transférées dans les anciens bacs à diapos

Salle	Type de documentation	Type de mobilier	Type d'étagères	Calcul approximatif (L x nombre étagères)	TOTAL en cm	Notes
	Périodiques sciences	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales + présentoir incliné à revues	86x5 tabl.	430	
	Philosophie et histoire des sciences, enseignement	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Enseignement Physique-Chimie + Astronomie	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Manuels biologie et technologie	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Documentaires jeunesse sciences	2 Rayonnages 7000 SF	Tablettes horizontales	3x86x5 tabl.	1290	Vidéos transférées dans les anciens bacs à diapos
Pôle Histoire et société						
	Monographies sciences économiques et sociales	3 Rayonnages 7000 SF (montés en DF avec Mathématiques)	Tablettes horizontales	3x86x5 tabl.	1290	
	Périodiques, manuels sciences éco. et soc.	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.		
	Périodiques, documentaires Jeunesse et vidéos Sciences éco. et soc.	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.		
	Périodiques Histoire et Société	1 Rayonnage 7000 SF	Présentoirs inclinés à revues	86x5 tabl.	430	
	Monographies histoire et géographie	8 Rayonnages 7000 SF	Tablettes horizontales	8x86x5	3440	
	Histoire régionale	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	B.T. Histoire-Géo	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Manuels Histoire-Géo et vidéos	3 Rayonnages 7000 SF	Tablettes horizontales	3x86x5 tabl.	1290	
	Education civique et histoire des religions	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
	Documentaires jeunesse	1 Rayonnage 7000 SF	Tablettes horizontales	86x5 tabl.	430	
TOTAL					55473	Soit environ 555 mètres linéaires

Annexe 8 : Inventaire du mobilier et des matériels entreposés dans les réserves à livres

INVENTAIRE DU MOBILIER ET DES MATERIELS DES RESERVES A LIVRES			
Salle	Type de mobilier	Dimensions approximatives (LxPxH)	Notes
Bureau	1 armoire basse bois	177x50x110	
	1 armoire basse bois	177x50x110	
	1 vieux photocopieur Konica compact		
Pièce du fond n°1	1 vieille chaise de bureau		
	1 armoire métallique	150x43x200	
	1 armoire métallique	120x43x190	
	1 armoire métallique	98x41x200	
	1 armoire en bois	100x52x135	
Pièce du fond n°2	1 armoire en bois	115x45x175	
	1 armoire en bois	110x45x178	
	1 armoire en bois	130x40x200	
	1 armoire en bois	120x43x195	
	1 armoire en bois	120x40x190	
	1 armoire métallique	120x43x195	
	1 minitel		
	3 imprimantes		Il s'agit de matériel informatique réformé, qui ne nécessite donc pas d'expertise
	2 écrans		
	Matériel antivol		

Annexe 9 : Estimation du nombre de mètres linéaires d'ouvrages stockés dans les réserves à livres

ESTIMATION DU NOMBRE DE METRES LINEAIRES D'OUVRAGES STOCKES DANS LES RESERVES A LIVRES				
Salle	Type de mobilier	Calcul approximatif (L x nbre étagères)	TOTAL en cm	Notes
Pièce du fond n°1	1 armoire métallique	150x6 tabl. dont 1 doublée = 150x7	1050	
	1 armoire métallique	120x5 tabl. doublées = 120x10	1200	
	1 armoire métallique	100x5 tabl. doublées = 100x10	1000	
	1 armoire en bois	100x5 tabl. doublées = 100x10		les vidéos contenues dans ce meuble sont à conserver
	1 rayonnage Borgeaud double face	170x10 tabl. dont 5 doublées = 170x15	2550	Rayonnage à ne pas évacuer
	tablette cheminée	110x1	110	
Pièce du fond n°2	1 armoire en bois	115x4 tabl. dont 1 doublée = 115x5	575	
	1 armoire en bois	110x5 tabl. doublées = 110x10	1100	
	1 armoire en bois	130x4 tabl. = 130x4	520	
	1 armoire en bois	120x5 tabl. doublées = 120x10	1200	
	1 armoire en bois	120x5 tabl. dont 2 doublées = 120x7	840	
	1 armoire métallique	120x6 tabl. dont 1 doublée = 120x7	840	
	tablette cheminée	116x1 tabl. doublée = 116x2	232	
TOTAL			11217	donc environ 115 ml

Autres : à cela il faut ajouter **une quarantaine de cartons**, de taille variable, répartis dans les 2 pièces du fond, soit 40x3 ml en moy. = 120 ml de livres en cartons

donc environ 235 ml